



**GROUPE DES ECOLES
EIER - ETSHER**

21e 156

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
26 AVRIL 2004
DOUALA**

BORDEREAU DES PIECES

- ⇒ **Projet d'ordre du jour**
- ⇒ **Point d'exécution des décisions et recommandations des derniers conseils et réunions techniques**
- ⇒ **Rapport d'activités du Directeur général**
- ⇒ **Note de présentation des projets de statuts des personnels et des règlements intérieurs**
- ⇒ **Projet de règlement intérieur des études de l'EIER**
- ⇒ **Projet de règlement intérieur des études de l'ETSHER**
- ⇒ **Projet de statuts des personnels enseignants du Groupe des écoles EIER-ETSHER**
- ⇒ **Projet de statuts des personnels cadres ATS du Groupe des écoles EIER-ETSHER**
- ⇒ **Projet de statuts des agents de maîtrise et personnels ATS du Groupe des écoles EIER-ETSHER**
- ⇒ **Projet de règlement intérieur des personnels du Groupe des écoles EIER-ETSHER**
- ⇒ **Organigrammes**
- ⇒ **Budget 2004**
- ⇒ **Etat des contributions au 31-12-2003**
- ⇒ **Livres blancs (Etudiants – Enseignants – ATS)**

21e 4456



**GROUPE DES ECOLES
EIER - ETSHER**

**XXXII^{ème} CONSEIL D'ADMINISTRATION
26 AVRIL 2004 (DOUALA)**

PROJET D'ORDRE DU JOUR

Points	Horaires	Dossiers
1	09 h 00 – 10 h 00	- Ouverture des travaux - Présentation des nouveaux membres - Adoption de l'ordre du jour
	10 h 00 – 10 h 30	PAUSE
2	10 h 30 – 12 h 00	- Point d'exécution des décisions des derniers conseils et réunions techniques - Rapport d'activités 2003
	12 h 15 – 14 h 15	DEJEUNER
3	14 h 15 – 14 h 30	- Informations sur le budget 2004 - Situation du versement des contributions des Etats membres
4	14 h 30 – 15 h 00	- Livres blancs
5	15 h 00 – 15 h 45	- Adoption des statuts actualisés des personnels et des règlements intérieurs - Adoption de diverses dispositions d'ordre administratif
6	15 h 45 – 16 h 00	- Perspectives d'avenir - bailleurs de fonds - augmentation des capacités pédagogiques
7	16 h 00 – 16 h 30	- Livres propos
8	16 h 30 – 16 h 45	- Clôture des travaux

Bénin • Burkina Faso • Cameroun • Centrafrique • Congo • Côte d'Ivoire • Gabon • Guinée • Mali • Mauritanie • Niger • Sénégal • Tchad • Togo

EIER

01 B.P. 594 Ouagadougou 01 - Burkina Faso
Tél. : (226) 30 20 53 - 30 71 16/17
E-mail : eier@eier.org

GROUPE DES ECOLES EIER - ETSHER

01 B.P. 594 Ouagadougou 01 - Burkina Faso
Tél. : (226) 30 20 53 - 30 71 16/17 - Fax : (226) 31 27 24
Web : www.eieretsher.org

ETSHER

01 B.P. 594 Ouagadougou 01 - Burkina Faso
Tél. : (226) 31 92 03/04/18/25 - Fax : (226) 31 92 34
E-mail : etsher@etsher.org



**GROUPE DES ECOLES
EIER - ETSHER**

21e 1156

CONSEIL D'ADMINISTRATION

(Douala - CAMEROUN)

26 AVRIL 2004

SOMMAIRE

Ordre du jour	3
Liste des participants	4
Conclusions et recommandations	10
Rapport d'activités du Directeur général	15
Point sur l'exécution des décisions et recommandations des derniers conseils et réunions techniques	36
Budget exercice 2004	41
Livres blancs	42

**XXXII^{ème} CONSEIL D'ADMINISTRATION
26 AVRIL 2004 (DOUALA)**

ORDRE DU JOUR

Points	Horaires	Dossiers
1	09 h 00 – 09 h 30 09 h 30 – 10 h 00	- Ouverture des travaux - Présentation des nouveaux membres - Adoption de l'ordre du jour PAUSE
2	10 h 00 – 11 h 30 11 h 30 – 14 h 15	- Point d'exécution des décisions des derniers conseils et réunions techniques - Rapport d'activités 2003 DEJEUNER ENTRE LES MINISTRES
3	14 h 15 – 14 h 30	- Informations sur le budget 2004 - Situation du versement des contributions des Etats membres
4	14 h 30 – 15 h 00	- Livres blancs
5	15 h 00 – 15 h 45	- Adoption des statuts actualisés des personnels et des règlements intérieurs - Adoption des diverses dispositions d'ordre administratif
6	15 h 45 – 16 h 30	- Livres propos et clôture des travaux

LISTE DES PARTICIPANTS

BENIN

Clément LOGBO
Directeur des Bourses et Secours
Universitaires
Ministère de l'Enseignement Supérieur et
de la Recherche Scientifique - Cotonou
Tél. (229) 30 20 58 / (229) 02 84 27

BURKINA FASO

Augustin Omar P. ZONGO
Directeur des Ecoles et Centres de Formation
Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique
et des Ressources Halieutiques
01 BP 360 Ouagadougou
Tél. (226) 50 32 45 73

CAMEROUN

Monsieur Jean-Marie MINKOULOU
Inspecteur général n°1
Représentant des Ecoles EIER-ETSHER
Secrétariat d'Etat à l'Agriculture
BP 5576 Yaoundé
Tél./Fax : (237) 222 27 56

CENTRAFRIQUE

Constant LINGANZI
Directeur Général de l'Appui Agricole, Administratif et
des Ressources Humaines
Ministère de la Modernisation et du Développement
de l'Agriculture
Tél. (236) 61 34 55 Bangui
constantlinganzi@yahoo.fr

CONGO

Pierre Corentin GASSAI
Directeur des Bourses et des Oeuvres
Universitaires
Représentant des Ecoles Inter-Etats
BP 2682 Brazzaville
Tél. (242) 558 25 82 Fax (242) 81 98 28
cogassai@yahoo.fr

COTE D'IVOIRE

Denise HOUPHOUËT-BOIGNY

Directrice des Enseignements Supérieurs
Ministère de l'Enseignement Supérieur
et de la Recherche Scientifique
BP V 151 Abidjan
Tél. (225) 20 21 34 83 Fax (225) 20 22 12 52
hbdenise@hotmail.com

GABON

Jean-Marc MINSO MI EKOME

Conseiller Technique
Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la
Recherche et de l'Innovation Technologique
BP 9974 Libreville
Tél. (241) 76 07 84 (241) 14 57 48

MALI

Koïba TANGARA

Directeur National de l'Enseignement
Supérieur et de la Recherche Scientifique
Ministère de l'Education Nationale
BP 71 Bamako
Tél. (223) 222 87 20 Tél./Fax (223) 223 22 99
tangarakoïba@yahoo.fr

MAURITANIE

Monsieur Moussa Hmedna

Directeur Adjoint de l'Hydraulique et de l'Assainissement
Tél. (222) 632 54 57
Fax (222) 525 74 35
Nouakchott
mhmoussa@yahoo.fr

NIGER

Amadou MOUNKAILA

Directeur des Aménagements et
Equipements Ruraux Agricoles
Ministère du Développement Agricole
BP 241 Niamey
Tél. (227) 73 21 48 Portable (227) 91 65 47
Fax (227) 73 20 08

TOGO

Wouro Aurélien TCHEMI
Directeur de la Planification et des Ressources
Humaines
Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche
BP 341 Lomé
Tél. (228) 222 02 48 / (228) 947 81 18
Fax : (228) 221 10 62
wourotchemi@yahoo.fr

GROUPE EIER-ETSHER

François BLANCHET, Directeur CFPI
01 BP 594 Ouagadougou 01
Tél. (226) 50 30 20 53 Fax 50 31 27 24
francois.blanchet@eieretsher.org

Abibou CISS, Responsable Développement CEFOC
01 BP 594 Ouagadougou 01
Tél. (226) 50 30 20 53 Fax 50 31 27 24
abibou.ciss@eieretsher.org

Laurent Moussa COMPAORE, Délégué enseignants EIER
01 BP 594 Ouagadougou 01
Tél. (226) 50 30 20 53 Fax 50 31 27 24
laurent.moussa.compaore@eieretsher.org

Idrissa Aimé DARANKOUM, Délégué ATS ETSHER
01 BP 594 Ouagadougou 01
Tél. (226) 50 31 92 03 Fax 50 31 92 34

Yagouba DIALLO, Délégué étudiants EIER
01 BP 594 Ouagadougou 01
Tél. (226) 50 30 20 53 Fax 50 31 27 24
yagouba@caramail.com

Jean-Pierre ESSONE, Délégué enseignants ETSHER
01 BP 594 Ouagadougou 01
Tél. (226) 50 31 92 03 Fax 50 31 92 34
jp_essone@yahoo.fr

Lassané KABORE, Commissaire aux comptes
01 BP 92 Ouagadougou 01
Fax (226) 50 30 57 61

Kouassi KOUAME, Directeur des études ETSHER
01 BP 594 Ouagadougou 01
Tél. (226) 50 31 92 03 Fax 50 31 92 34
kouassi.kouame@eieretsher.org

Amadou Hama MAIGA, Directeur de la recherche
01 BP 594 Ouagadougou 01
Tél. (226) 50 30 20 53 Fax 50 31 27 24
amadou.hama.maiga@eieretsher.org

Philippe MANGE, Directeur général
01 BP 594 Ouagadougou 01
Tél. (226) 50 30 20 53 Fax 50 31 74 24
philippe.mange@eieretsher.org

Jacques-André MUHET, Directeur administratif
et financier
01 BP 594 Ouagadougou 01
Tél. (226) 50 30 20 53 Fax 50 31 74 24
jacques.andre.muhet@eieretsher.org

Kokouvi Edem N'TSOUKPOE, Délégué étudiants ETSHER
01 BP 594 Ouagadougou 01
Tél. (226) 50 31 92 03 Fax 50 31 92 34
n_christedem@yahoo.fr

Bernadette OUATTARA, Déléguée ATS EIER
01 BP 594 Ouagadougou 01
Tél. (226) 50 30 20 53 Fax 50 31 27 24
bernadette.ouattara@eieretsher.org

Kouma Omar OUEDRAOGO, Chef des services techniques
et de la sécurité
01 BP 594 Ouagadougou 01
Tél. (226) 50 30 20 53 Fax 50 31 27 24
kouma.ouedraogo@eieretsher.org

Henri TCHEGNONSI, Contrôleur de gestion
01 BP 594 Ouagadougou 01
Tél. (226) 50 30 20 53 Fax 50 31 27 24
henri.tchegnonsi@eieretsher.org

Hamma YACOUBA, Directeur des études EIER
01 BP 594 Ouagadougou 01
Tél. (226) 50 30 20 53 Fax 50 31 27 24
hamma.yacouba@eieretsher.org

INVITES

Monique BAUER
Sous direction de la coopération universitaire
et scientifique
Ministère des Affaires Etrangères
244, Boulevard Saint Germain
75007 Paris
Tél. 01 43 17 84 09
Fax 01 43 17 81 70
monique.bauer@diplomatie.gouv.fr

Gatien BILOA
Directeur Adjoint ENSTP
BP 510 Yaoundé
Tél. (237) 982 36 30
biloagatien@yahoo.fr

Bonaventure MVE-ONDO
Directeur du Bureau Afrique de l'Ouest
Agence Universitaire de la Francophonie
BP 10017 Dakar Liberté
Tél. (221) 824 29 27
Fax (221) 825 34 58
bonaventure.mve-ondo@auf.org

Gérard Ledoux NANKO
Directeur général ERE DEVELOPPEMENT
S.G. APICAM (Association Ingénieurs
Conseil Cameroun)
Représentant du secteur Privé
BP 11 487 Yaoundé
Tél. (237) 223 96 41 / (237) 993 65 37
Fax (237) 223 33 25 / (237) 223 96 41
eredev@camnet.cm

Alexandre Georges NDOUNA MANGA
SERPHY.TP
BP 1042 Yaoundé
Tél. (237) 744 06 89
ndounus@yahoo.fr

Soungalo OUEDRAOGO
Commission de l'UEMOA
01 BP 543 Ouagadougou 01
fax (226) 50 31 88 72
soungalo.ouedraogo@uemoa.int

Jérôme PASQUIER
Directeur de la Coopération Scientifique
Universitaire et de Recherche
Ministère des Affaires Etrangères
244, Boulevard Saint Germain
75007 Paris
Tél. 01 43 17 82 30
jerome-pasquier@diplomatie.gouv.fr

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU GROUPE DES ECOLES EIER-ETSHER
26 AVRIL 2004 (DOUALA)**

Conclusions et recommandations

1. OUVERTURE DES TRAVAUX

Après avoir prononcé son discours d'ouverture, le Président des Conseils d'Administration et des Ministres a rendu compte de ses actions depuis sa nomination à Dakar le 30 janvier 2001.

Il s'était engagé à terminer le rapprochement des Ecoles, appliquer la décision de différer les admissions d'étudiants de pays en retard de paiement de leurs contributions et de poursuivre les différentes réformes, la situation financière du Groupe EIER-ETSHER étant toujours préoccupante.

Il avait envisagé que le Chef de l'Etat du Cameroun écrive aux 13 autres Chefs d'Etats membres, comme le Président Abdou DIOUF et le Président Blaise COMPAORE l'avaient fait précédemment, pour les sensibiliser à cette situation et enclencher des paiements de contributions financières et d'apurement des arriérés. Le Président Paul BIYA a préféré que le Président du Conseil d'Administration effectue une série de missions de sensibilisation auprès de ses pairs, ce qui a été fait sur financement camerounais. Le Cameroun a, de plus, versé un an d'avance de contribution financière.

Il a rappelé la tenue de la 1^{ère} table ronde des bailleurs de fonds du 12 mai 2003, organisée à Paris par le ministère des affaires étrangères français.

Il a informé les participants de ses démarches de recherche de nouveaux partenaires financiers et de projet d'ancrage des Ecoles à l'Union Africaine qu'il a abordé lors de la récente réunion de l'Union Africaine sur l'agriculture et l'eau à Tripoli.

Il a exprimé son souhait que les étudiants se prennent plus en charge et s'engagent réellement dans le financement de leur formation, que des droits d'inscription soient instaurés pour les prochains admis en 1^{ère} année comme c'est le cas dans les écoles et universités nationales, puis, progressivement, s'appliquent à toutes les rentrées successives.

Il a souhaité qu'une 1^{ère} requête du Conseil des Ministres soit formulée pour que les Ecoles de Ouagadougou deviennent le Centre d'excellence de l'eau de l'Union Africaine, mettant en œuvre ses politiques sectorielles dans les domaines d'appui au développement qu'elles couvrent.

Une 2^{ème} requête pourrait s'adresser à la CEMAC, à l'UEMOA, et à la BOAD, pour qu'elles s'impliquent dans le financement des Ecoles EIER-ETSHER, soulageant d'autant les Etats membres.

2. DEBATS

La discussion a ensuite été ouverte. Les participants ont, à l'unanimité, félicité le Président du Conseil d'Administration pour son implication forte ainsi que la Direction des Ecoles pour le travail accompli.

Les principales recommandations suivantes ont été exprimées par les Etats et les anciens diplômés :

- la réforme institutionnelle proposée va dans le sens de la sécurisation et de la pérennisation des Ecoles
- une diversification des financements est à poursuivre, par exemple, vers le monde arabe, l'Asie et les institutions sous-régionales
- les Etats en difficulté conjoncturelle doivent être mieux compris car les arriérés de contributions ne signifient aucunement un désintérêt de leur part vis à vis des Ecoles
- le secteur privé doit prendre plus part à la gestion des Ecoles
- les étudiants doivent être plus associés aux prises de décisions concernant leur Ecole
- l'évolution des BTS et diplômes d'ingénieurs et de DESS vers le système 3, 5, 8 doit être étudiée avant toute réforme. Il en est de même pour les différents projets d'évolution pédagogique (augmentation des capacités et des effectifs formés, prise en compte de la reprise annoncée des recrutements dans la fonction publique, ouverture vers l'anglophonie et vers d'autres institutions de formation, meilleure prise en compte des milieux tropicaux humides, etc...)
- le marketing et la médiatisation des Ecoles, insuffisamment connues en Afrique centrale, doivent être plus développés (journées portes ouvertes, remises officielles de diplômes, actions des amicales d'anciens diplômés, etc...).

L'Agence Universitaire de la Francophonie, la France et l'UEMOA ont rappelé tout l'intérêt qu'elles portent aux Ecoles et poursuivront leur soutien malgré les problèmes de ressources financières qu'elles peuvent connaître. L'Agence Universitaire de la Francophonie rappelle son aide au CRESA de l'EIER (1 135 000 000 FCFA cumulés sur 12 ans) et souhaite que les boursiers soient d'abord boursiers de leurs Etats, qui doivent continuer à assurer leur rôle.

La France rappelle le montant de sa subvention 2004 (1 200 000 000 FCFA). Elle va étudier et s'engager vers l'attribution d'une enveloppe de bourses globalisées pour en faire bénéficier le maximum d'étudiants, selon des modalités qui seront analysées lors d'une mission du ministère des affaires étrangères français prévue en mai prochain à Ouagadougou.

L'UEMOA confirme qu'elle poursuivra les relations privilégiées, déjà tout récemment établies avec le Groupe EIER-ETSHER et les amplifiera.

La Suisse, par un message écrit de la Direction du Développement et de la Coopération (Berne) confirme la poursuite de son soutien financier (environ 400 000 000 FCFA par an) et approuve les réformes institutionnelles soumises au Conseil des Ministres.

Le représentant du secteur privé souhaite un audit régulier des formations.

Les délégués se sont ensuite exprimés en reprenant les points de leurs livres blancs :

- délégués des étudiants ETSHER et EIER demandent de :
 - o ne pas augmenter, voire réduire leur participation financière aux coûts des prestations dont ils bénéficient
 - o améliorer les moyens pédagogiques
 - o remettre en cause l'application de la décision n° 8 dans son intégralité (Décision n° 8/EIER-ETSHER 2003 relative aux conditions matérielles et financières des étudiants)
- délégués des enseignants ETSHER :
 - o souhaitent une harmonisation des grilles de salaire avec l'EIER, la constitution d'un fonds de roulement et la mise à disposition d'un budget de trésorerie aux directeurs d'activité
- délégués des enseignants EIER :
 - o réaffirment l'intérêt des réformes et le rôle prépondérant des Etats dans la sécurisation du Groupe EIER-ETSHER
 - o demandent qu'un plan de recyclage et de formation soit élaboré et que les assistants techniques français enseignants puissent, pour être plus efficaces, rester en place plus de 4 ans et préconisent 6 ans
 - o souhaitent que leurs diverses primes, gelées depuis des années, soient revalorisées
- délégués ATS non cadres :
 - o demandent une meilleure prise en charge des frais médicaux et chirurgicaux et des indemnités de logement
- délégués ATS cadres :
 - o soutiennent les doléances des enseignants et demandent que le règlement intérieur soit plus cohérent et précis

3. REPONSES

Des réponses ont été apportées aux questions posées. Le Président du Conseil d'Administration a commenté les dispositions contenues dans la décision n° 8 remise en cause par les étudiants et a demandé au Conseil d'Administration de se prononcer à son sujet. Celui-ci a confirmé unanimement son accord avec ladite décision.

4. SUITES A DONNER

Le Conseil a ensuite retenu les points à examiner suivants, auxquels des réponses devront être fournies lors de sa prochaine session :

- programme et budget prévisionnel de renforcement des compétences et de formation des enseignants et cadres
- analyse des grilles de salaires des chefs de travaux, enseignants ETSHER et enseignants EIER, réponses apportées aux éventuelles inéquités constatées
- amélioration de la communication avec les étudiants
- meilleure prise en compte de leurs avis, responsabilisation plus importante
- rédaction d'une charte d'éthique du technicien supérieur et de l'ingénieur, et ce, dès leur admission aux Ecoles
- propositions de différentes options d'utilisation des 5 % des contributions financières des Etats (capitalisées par le Groupe EIER-ETSHER depuis 2001) :
 - o manifestation de promotion des Ecoles dans les Etats
 - o soutien au Amicales nationales des anciens diplômés
 - o renouvellement et augmentation des équipements informatiques des étudiants, formation des enseignants et cadres, etc...
- revoir l'organigramme du Groupe (position des directions, place et rôle des Conseils d'orientation, scientifique et pédagogiques). Se rapprocher des conseils scientifiques de l'EIMVS et du COFEB de Dakar, ainsi que de l'EAMAU, mettre en conformité les grades des enseignants chercheurs des Ecoles avec ceux du CAMES
- supprimer l'âge minimum (28 ans) des candidats enseignants recrutés
- compléter le règlement intérieur des personnels du Groupe des Ecoles EIER-ETSHER en prévoyant un recrutement des enseignants et cadres dans les Etats membres sauf en cas de promotion interne
- imposer des droits d'inscription aux nouveaux admis et étendre ensuite ces droits aux 2^{ème} et 3^{ème} années.

5. TEXTES ADOPTES

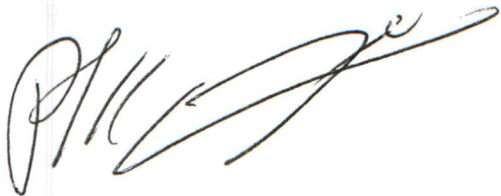
Les 6 textes présentés ont été adoptés sous réserve de compléments mineurs. Ils seront évalués lors du prochain Conseil d'Administration. Ces textes sont les suivants :

1. Règlement intérieur des études de l'EIER
2. Règlement intérieur des études de l'ETSHER

3. Statuts des personnels enseignants du Groupe
des écoles EIER-ETSHER
4. Statuts des personnels cadres ATS du Groupe
des écoles EIER-ETSHER
5. Statuts des agents de maîtrise et personnels ATS
du Groupe des écoles EIER-ETSHER
6. Règlement intérieur des personnels du Groupe des
Ecoles EIER-ETSHER

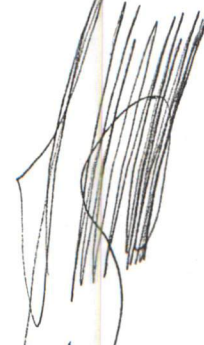
Fait à Douala, le 26 avril 2004

Le Rapporteur



Philippe MANGE
Directeur général

Pour le Conseil d'Administration
Le Président



Abdoulaye ABOUBAKARY
Secrétaire d'Etat à l'Agriculture
de la République du CAMEROUN



**GROUPE DES ECOLES
EIER - ETSHER**

**XXXIIème Conseil d'Administration
du Groupe EIER-ETSHER
26 avril 2004
(Douala - CAMEROUN)**

Rapport d'activités
Présenté par le Directeur général
Philippe MANGE

Avril 2004

I. CONTEXTE GENERAL

Le Groupe des écoles EIER-ETSHER poursuit sa dynamique de mise en œuvre des réformes organisationnelle et institutionnelle avec, pour objectifs, de répondre toujours mieux aux attentes de ses Etats membres tout en gardant la confiance de ses bailleurs de fonds et en cherchant à en élargir le cercle.

Ce rapport d'activités a valeur de synthèse finale au terme de six années de fonction de Directeur de notre institution d'enseignement supérieur professionnel, consacrées à renforcer la qualité de ses missions d'appui au développement, ainsi qu'à promouvoir et faire reconnaître son standard de niveau international dans les secteurs de l'eau, de l'environnement et de l'équipement rural et urbain.

La réforme organisationnelle qui m'avait été confiée à ma prise de fonctions en 1998 avait pour but de :

- rapprocher l'EIER et l'ETSHER tout en renforçant leurs propres spécificités pédagogiques dans leurs activités de formations initiales diplômantes de 1er , 2ème et 3ème cycle,
- améliorer la gestion, maîtriser, voire réduire les coûts de fonctionnement de l'ensemble des deux écoles au travers d'une mutualisation et d'une utilisation optimum des moyens humains et matériels.

Cette réforme a été menée à son terme dans un climat social consensuel.

L'organisation actuelle du Groupe des écoles EIER-ETSHER repose sur :

- la direction générale unique depuis le 1er octobre 1998,
- la direction administrative et financière unique, résultant de la fusion de tous les services propres à chaque école (services comptable et financier, services techniques et de la sécurité, service informatique, intendance), lancée en octobre 1999,
- des directions d'activités correspondant aux quatre missions d'appui au développement suivantes, statutairement assignées au Groupe EIER-ETSHER :
 - formations initiales (une par école),
 - recherche,
 - formation continue,
 - expertise, ingénierie,

Ces directions d'activités sont confiées à cinq directeurs :

- les deux directeurs des études :
 - directeur des études de l'ETSHER (1er cycle),
 - directeur des études de l'EIER (2ème cycle et 1ère année de 3ème cycle),
- le directeur de la recherche,
- le directeur de la formation continue (CEFOC),
- le directeur de la formation professionnelle à l'ingénierie (CFPI).

Cette organisation est transposée au niveau des procédures internes et à l'ensemble des nouveaux textes relatifs à la gestion du Groupe des écoles EIER-ETSHER.

Quant à la réforme institutionnelle, elle est apparue nécessaire et urgente à la suite des graves difficultés financières que les écoles ont traversées en 1993 puis à nouveau en 1999, où elles se sont trouvées en quasi cessation de paiement à la suite des retards de paiements considérables des contributions financières dues par de nombreux Etats membres. Alors qu'en 1994, la dévaluation du FCFA avait entraîné une appréciation des subventions des bailleurs de fonds soulageant d'autant la trésorerie des écoles, en mars 1999, ces ressources étaient épuisées. A la rentrée 1999-2000, des sanctions concrètes ont été prises à l'encontre des trois Etats membres les plus mauvais payeurs. Cette fragilité illustre la situation précaire du Groupe des écoles de Ouagadougou, propre à beaucoup d'institutions interafricaines, compte tenu des difficultés de tous ordres que connaissent beaucoup d'Etats, si elles ne sont pas adossées à des institutions solides et fiables (ex : CESAG – BCEAO / EAMAC - ASECNA).

Cette réforme institutionnelle décisive, souhaitée par l'ensemble des bailleurs de fonds et financée en grande partie par la coopération danoise avec l'accord de tous les partenaires du Groupe des écoles, a été étudiée de 2001 à 2003. Elle a été présentée lors d'une table ronde des bailleurs de fonds organisée à Paris en mai 2003 par le ministère français des affaires étrangères et validée lors des missions effectuées auprès des ministres de tutelle. Le relevé de conclusion de cette table ronde est joint en annexe au présent rapport d'activités.

L'étude de ces deux réformes, terminée début 2004, est présentée aux conseils d'administration et des ministres d'avril 2004.

1. LES FORMATIONS INITIALES

1.1. formation de techniciens supérieurs (ETSHER)

L'année 2002-2003 se caractérise par :

- la prise de fonction de Monsieur Kouassi KOUAME, ex chef de département à l'ETSHER, comme directeur des études,
- la reconduction de l'application de la décision du conseil des ministres de 2001 de surseoir aux admissions en 1ère année des étudiants ressortissants de pays n'ayant pas respecté leurs obligations de versement des contributions financières (cas de la Mauritanie).

Effectifs :

- FI2 (27ème promotion)	: 42
- FI1 (28ème promotion)	: 58
Total	: 100

répartis en 89 garçons et 11 filles (11 %).

- le stage polyvalent qui s'est déroulé au Ghana.

- résultats scolaires en FI 2 :
 - 38 élèves ont obtenu le diplôme de technicien supérieur (taux de réussite 88 %),
 - deux élèves ont redoublé la 2ème année,
 - deux n'ont pas été admis à redoubler.
- résultats scolaires en FI1 :
 - 52 élèves ont été admis en FI2 (taux de réussite 90 %),
 - 3 élèves ont redoublé la 1ère année,
 - 3 élèves n'ont pas été autorisés à redoubler.
- concours d'entrée :
 - déroulement normal les 7 et 8 avril 2003, sauf au Congo où ils n'ont pas été organisés,
 - candidats : 2362 dont 168 filles.

L'année scolaire 2003-2004 présente les caractéristiques suivantes :

- rentrée effective au 1er octobre 2003,
- 3 désistements pour cause de maladie.

Effectifs :

- FI1 (29ème promotion) : 58
 - FI2 (28ème promotion) : 53
- Total : 111**

répartis en 90 garçons et 21 filles (19 %).

- le stage polyvalent se déroule au Mali.

Les faits marquants sont les suivants :

- le référentiel pédagogique, rénové du BTS ETSHER en 2000 est complètement opérationnel, avec succès,
- le Groupe EIER-ETSHER a signé une convention de coopération avec l'ISTOM (Ecole Supérieure d'Agro-économie Internationale Cergy-Pontoise) en 2002 qui porte essentiellement sur des échanges d'étudiants et d'enseignants et dont les premiers résultats sont les suivants :
 - accueil de 15 étudiants ISTOM de janvier à avril 2003 et 2004 sur le site de Kamboinsé pour y suivre un module d'hydraulique villageoise dans le cadre de leur cursus de formation. Les enseignements sont assurés par les professeurs de l'EIER et de l'ETSHER. Cet accueil sera poursuivi en 2005,
 - accueil par l'ETSHER d'un enseignant ISTOM en février 2004 et prestations d'enseignement (programme AUF),

- accueil par l'ISTOM en mars 2004 du directeur des études de l'ETSHER et prestations d'enseignement (programme AUF),
- grève des étudiants en mai 2003 pour cause de retard de versement des frais de stages de vacances.

1.2. formation d'ingénieurs (EIER)

L'année scolaire 2002-2003 se caractérise par :

- prise de fonctions de Monsieur Hamma YACOUBA, ex enseignant de l'EIER, comme directeur des études en janvier 2003,
- reconduction de l'application de la décision du conseil des ministres de 2001 de surseoir aux admissions en 1ère année des étudiants ressortissants de pays n'ayant pas respecté leurs obligations de versement des contributions financières (cas du Gabon et de la Mauritanie).

Effectifs :

-	FI1	:	31
-	FI2	:	30
-	FI3	:	35
	Total	:	96

répartis en 80 garçons et 16 filles (16,5 %).

- l'EIER a poursuivi la démarche d'harmonisation du programme du concours direct avec ceux du 1er cycle des universités, pour les Etats dont les représentants ont répondu (7 réponses) :
- résultats scolaires en FI1 :
31 élèves admis sur 31,
soit un taux de succès de 100 %.
- résultats scolaires en FI2 :
27 élèves admis à passer en FI3,
3 sont autorisés à redoubler (tous des garçons).
- résultats scolaires en FI3 :
les 35 élèves ont réussi leur examen de fin d'année, et ont tous obtenu le diplôme,
soit 100 % de succès.
- concours d'entrée
déroulement normal les 16, 17, et 18 avril 2003.

L'année scolaire 2003-2004 présente les caractéristiques suivantes :

- rentrée effective le 1er octobre 2003.

Effectifs :

- FI1 : 37 élèves dont 6 filles
- FI2 : 34 élèves dont 4 filles et 3 redoublants
- FI3 : 27 élèves dont 6 filles
- Total : 98**

répartis en 82 garçons et 16 filles (16, 35 %).

Les faits marquants sont les suivants :

- Monsieur Khalil EL GAZRI enseignant en informatique et mathématiques, a remplacé Monsieur Hervé LEDEME en novembre 2002 ;
- Monsieur Babacar DIENG, ex directeur des études, a réintégré en qualité d'enseignant le département « ressources en eau et aménagements hydro-agricoles » le 17 janvier 2003. Il a été remplacé par Monsieur Hamma YACOUBA, qui était enseignant ;
- Monsieur François CRES, enseignant et chef de département « ressources en eau et aménagements hydro-agricoles » ainsi que Monsieur Moïse MAMPOUYA, enseignant en santé publique de l'OMS, sont partis en juin 2003 ;
- Monsieur Jean PAYEN, enseignant, chef de département « ressources en eau et aménagements hydro-agricoles », remplaçant de Monsieur François CRES, est arrivé en février 2004 ;
- Les 35 étudiants de la promotion de 3ème année ont effectué, comme les années précédentes, le voyage de fin d'études en France, invités par l'ENGEES (Ecole Nationale du Génie de l'Eau et de l'Environnement de Strasbourg) du 21 au 31 mars 2003 ;
- Les étudiants de l'EIER se sont mis en grève en novembre 2003 pendant 2 jours, contestant les dispositions financières nouvelles applicables dès la présente rentrée.

1.3. formations post universitaires de spécialisation (FPU)

Cette filière de formation de niveau DESS s'est caractérisée comme suit en 2002-2003 :

- rénovation des cursus, passés de 9 à 15 mois dont, pour la première fois, 6 mois de stage en entreprise et renforcement de la spécificité des référentiels DESS par rapport à la 3ème année d'études d'ingénieurs,
- durée de la scolarité s'étendant du 1er octobre 2002 au 31 décembre 2003,
- passage de 5 à 4 spécialisations :
 - Eau pour l'Agriculture et l'Approvisionnement des Communautés (EAC), résultant de la fusion entre Hydraulique Agricole (HA) et Mobilisation des Ressources en Eau (MRE),
 - Génie Sanitaire et Environnement (GSE),
 - Génie Energétique et Froid Industriel (GEFI),

- Informatique appliquée aux Sciences de l'Eau (ISE).
- Formations de spécialisation assurées un an sur deux et concernant GEFI et ISE à la rentrée 2002.
 - FPU Génie Energétique et Froid Industriel :
18 étudiants originaires de 9 pays,
 - FPU Informatique appliquée aux Sciences de l'Eau :
16 étudiants originaires de 10 pays,
 - résultats scolaires :
 - GEFI : 17 diplômés et 1 échec,
 - ISE : 14 diplômés et 2 abandons.

En 2003-2004

- FPU EAC : 20 étudiants,
- FPU GSE : 20 étudiants.

1.4. activités concernant les formations initiales

□ pôle de l'Eau de Ouagadougou

Le Centre de Documentation et d'Information en Hydraulique et Equipement Rural (CDIHER) du Groupe des écoles EIERS-ETSHER s'est rapproché du CREPA pour mettre en commun leurs 13000 références dans le cadre du Pôle de l'Eau de Ouagadougou.

Le conseil des ministres de 2001 avait recommandé que les 14000 ouvrages de l'ex CIEH (liquidé en 1995) et confiés en garde au CDIHER de l'EIER-ETSHER, soient à nouveau consultables. La saisie informatique a démarré en 2002 grâce à des financements de la Suisse et de l'UNESCO, le complément étant assuré par l'EIER-ETSHER. Cette saisie se terminera au début du 2ème semestre de 2004, portant à 27000 ouvrages le potentiel du Centre de Documentation du Pôle de l'Eau de Ouagadougou. Il s'agit là du plus important Centre de Documentation en français au monde sur l'eau, le génie rural et l'environnement.

□ internet – Site web

En juin 2002, le président des conseils d'administration et des ministres du Groupe des écoles EIERS-ETSHER a inauguré l'ouverture du site web (www.eieretsher.org), qui présente de façon détaillée les missions et les activités des écoles.

Depuis, ce site, continuellement actualisé, est consulté quotidiennement de 100 à plus de 200 fois. C'est un succès incontestable.

Pour la première fois, en 2003, ce site a affiché tous les résultats des concours d'entrée à l'EIER et à l'ETSHER : noms des candidats et rangs de classement. C'est une information tout particulièrement appréciée des candidat(e)s. Elle rendra plus transparent et plus équitable le processus d'admission et donnera enfin au mérite l'importance qui doit lui revenir.

□ amicale des anciens diplômés

Un annuaire des anciens élèves TS, ingénieurs et DESS est en cours d'élaboration. Il sera à entrées multiples (ordre alphabétique, promotion, nationalité, etc...).

2. ACTIVITES DE FORMATION CONTINUE

Le centre de formation continue (CEFOC) poursuit ses activités et son développement malgré un contexte de poursuite de la baisse de ses ressources (en bourses, françaises en particulier) de stagiaires candidats aux sessions de formation continue.

En 2002-2003, cette activité de formation continue se caractérise comme suit :

- 40 sessions réalisées dans les Etats membres dont 25 prévues au catalogue et 15 à la carte pour des volumes respectivement de 2600 et 2831 hommes jours,
- 4 études en ingénierie de la formation,
- 5 soumissions en réponse à des appels d'offres en ingénierie de la formation, ouverts ou restreints.

Les faits marquants ont été les suivants en 2003 :

- développement de partenariats permettant au CEFOC de consolider et de renforcer sa pérennisation :
 - signature d'un accord de collaboration générale entre le Groupe EIER-ETSHER et l'AFD (Agence Française de Développement) et d'une convention particulière entre le CEFOC et le CEFEB qui en dépend (Centre d'Etudes Financières, Economiques et Bancaires), portant sur des transferts de responsabilité du CEFEB vers le Groupe dans les ressources humaines qu'il met à la disposition du CEFOC (un enseignant),
 - signature d'un accord cadre de partenariat avec l'Institut de la Banque Mondiale et, plus particulièrement, sur le programme de développement rural.

Ce partenariat avec la Banque Mondiale s'est concrétisé par :

- 5 formations conjointes inscrites aux catalogues de chacune des deux institutions,
- l'appui local du CEFOC à la mise en œuvre de formations de l'Institut de la Banque Mondiale,
- la participation à des manifestations nationales et internationales :
 - avril 2003 : participation au stand du Groupe EIER-ETSHER lors du salon sur l'eau dans le cadre du sommet international organisé par la Francophonie à Ouagadougou,
 - octobre 2003 : participation à la convention Euro-Africaine sur les partenariats public-privés (PPP) à Bordeaux,
 - décembre 2003 : participation au Sommet AFRICITES 2003 (Cameroun) et lauréat du 1er prix AFRICITES 2003 « renforcement des compétences ».

L'année 2003-2004 est marquée principalement par :

- le lancement du projet de certification du CEFOC aux normes « ISO 9000 » d'assurance qualité en vue d'obtenir la certification début 2005,
- une nouvelle salle informatique (20 PC reliés à internet),
- l'élaboration du catalogue des sessions de formation continue 2004-2005.

3. ACTIVITES DE FORMATION PROFESSIONNELLE A L'INGENIERIE

Les missions de la CFPI (Centre de Formation Professionnelle à l'Ingénierie) sont les suivantes :

- professionnaliser les enseignements tout en valorisant les compétences des corps enseignants,
- donner à de jeunes diplômés une première expérience d'études, d'expertise et d'ingénierie,
- développer et diffuser des méthodologies de terrain dans le domaine de l'eau et de l'équipement rural (expertise – diagnostic, études, maîtrise d'œuvre, etc..).

En 2003 et en 2004, les activités de la CFPI se caractérisent comme suit :

- effectif de 10 stagiaires (5 ETSHER et 5 EIER) pendant une durée d'un an, exceptionnellement deux,
- association contractuelle systématiquement recherchée avec une entreprise privée extérieure,
- portefeuille de 30 projets signés, pour des montants compris entre 1 et 30 millions FCFA environ,
- accueil de stagiaires d'écoles d'ingénieurs de France.

Les principaux faits marquants sont les suivants :

- suivi administratif et comptable spécifique à la CFPI mis en place en 2001,
- accroissement important et régulier des effectifs de stagiaires et du chiffre d'affaires,
- diversification des secteurs d'intervention couvrant l'ensemble des disciplines de formations initiales et de l'EIER et de l'ETSHER,
- implication et motivation de qualité de la part des enseignants.

Les perspectives à venir portent sur :

- l'africanisation de la direction de la CFPI en réponse à la déflation programmée des assistants techniques français,
- la décentralisation des activités de la CFPI dans tous les Etats membres,
- la poursuite des partenariats avec les bureaux d'études africains pour renforcer leurs capacités.

4. ACTIVITES DE RECHERCHE

Cette activité, maintenant dirigée au niveau du Groupe des écoles par une direction unique pour parvenir à une meilleure synergie entre l'EIER et l'ETSHER, a poursuivi sa structuration et son développement. Elle se caractérise comme suit :

- organisation en 4 groupes de recherche, pilotés par des enseignants chercheurs de l'EIER et de l'ETSHER en fonction de leurs compétences :
 - équipement et gestion de l'eau et des déchets en milieu urbain,
 - aménagement des terres et des eaux,
 - environnement et gestion des ressources naturelles,
 - adaptations et applications technologiques.
- activités de recherche financées sur conventions (Suisse, Danemark), sur contrat (Canada, France, FAO, Commission européenne, etc...) et sur budget propre.
- évaluation, suivi et orientation de la recherche assurés par le conseil scientifique du Groupe EIER-ETSHER créé en 2002,
- valorisation et diffusion des travaux et des résultats au travers de la publication scientifique semestrielle « Sud Science et Technologies » (numéro 12 en préparation),
- principaux partenariats scientifiques :
 - Suisse : Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne, Institut Tropical Suisse, EAWAG
 - France : IRD, CIRAD, CEREVE (ENPC, ENGREF), ESIP
 - Canada : CRDI
 - Burkina Faso : CNRST, CREPA, Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques, Ministère de la Santé, ONEA, Mairie de Ouagadougou,
 - Institutions internationales et interafricaines : UE, IWMI, UNESCO, CIGR, FAO, IAGU.

Les principaux faits marquants récents liés à la recherche sont les suivants :

- co-encadrement de thèses de doctorat ;
- suivi de l'Association régionale pour l'irrigation et le drainage (ARID) hébergée à l'EIER et dont le Secrétariat général est assuré par le directeur général du Groupe EIER-ETSHER, es qualité ;
- projet d'étude de l'amélioration des performances sur les périmètres irrigués en Afrique (FSP APPIA couvrant le Sahel d'ouest en est) dont l'ARID est maître d'ouvrage ;
- présidence, dans le cadre du partenariat mondial de l'eau, du réseau ouest africain de renforcement des capacités en gestion intégrée des ressources en eau ;

- étude prospective confiée en 2004 par le CAMES de création d'un comité technique spécialisé pour les sciences de l'ingénieur ;
- rénovation et équipement en capteurs de la station expérimentale d'épuration du campus de l'EIER ;
- nombreuses publications et communications scientifiques.

5. LES ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT

5.1. Au niveau interne :

- comme indiqué plus haut, le rapprochement de l'EIER et de l'ETSHER, partagé par tous, est terminé. La lisibilité des formations est conservée. Le nouveau logo du Groupe est généralisé. Un organigramme fonctionnel est proposé, traduisant cette réorganisation, ainsi que les organigrammes de la direction administrative et financière et des directions d'activités.
- de grands efforts ont été entrepris afin de doter la structure informatique de nouveaux matériels et renouveler l'existant dans des délais plus courts ; actuellement le parc informatique est composé de 215 ordinateurs et de 64 imprimantes, ce qui permet à l'ensemble du personnel et étudiants d'effectuer leur travail dans des conditions d'utilisation convenables.
- l'ensemble du personnel ainsi que tous les étudiants bénéficient d'une adresse électronique individuelle et de l'accès à internet. Les étudiants de l'EIER et de l'ETSHER ont accès à une salle informatique de 20 ordinateurs avec imprimantes, disponible en libre service 24h/24h pour l'EIER, et à certaines heures de la journée pour ceux de l'ETSHER.
- Un effort particulier a été entrepris sur le réseau informatique de communication par internet, où de nombreux et coûteux investissements améliorent considérablement le fonctionnement :
 - lignes spécialisées à haut débit à l'EIER début 2004,
 - mise en place de transmission par boucle radio locale avec l'ETSHER non couverte correctement par l'opérateur national afin de désenclaver ce site.
- La sécurité informatique est assurée,
- Le matériel des deux salles informatiques sera renouvelé cette année et la possibilité de créer une deuxième salle qui serait mise à la disposition des étudiants de l'EIER est à l'étude.

5.2. Au niveau externe :

- le président des conseils d'administration et des ministres, accompagné le plus souvent par le directeur général, a effectué de nombreuses missions dans les Etats membres ainsi qu' à l'EIER-ETSHER. Il a rencontré tous les bailleurs de fonds lors d'une table ronde organisée à Paris par le ministère français des affaires étrangères en mai 2003.
- le Groupe EIER-ETSHER poursuit son projet de structuration et d'animation des amicales des anciens diplômés dans chaque Etat membre.

- des actions publi-promotionnelles nouvelles et de communication ont été lancées :
 - plaquettes du Groupe et de chacune des activités d'appui au développement,
 - objets publi-promotionnels,
 - spots télévisés.

6. PERSPECTIVES A COURT ET MOYEN TERME

6.1. Etats membres

Les situations socioéconomiques que connaissent les 14 Etats membres sont très diverses. Certains traversent des périodes difficiles ou en sont sortis récemment. Cela se traduit par :

- des retards considérables de versement des contributions et d'apurement des arriérés,
- une diminution du nombre de candidats admis aux concours concernant les pays désorganisés, entraînant un appauvrissement des ressources humaines de ces Etats déjà en difficulté.

Des solutions à ces problèmes sont à rechercher d'urgence pour :

- sécuriser enfin le versement effectif de ces contributions (2 années de retard au 31 décembre 2003, soit 1 000 000 000 FCFA = 1 500 000 €),
- avoir un meilleur niveau de recrutement dans certains Etats,
- et réduire la précarité du Groupe EIER-ETSHER.

6.2. bailleurs de fonds

Les partenariats avec les bailleurs de fonds sont de deux types : conventions soit annuelles et (plus ou moins) tacitement reconduites, soit pluriannuelles, selon les modalités suivantes :

- financements annuels récurrents, sans convention :
 - France,
 - UEMOA,
 - Coopérations allemandes.

Ces financements présentent un caractère aléatoire, donc un risque, d'une année sur l'autre.

- financements contractualisés par conventions pluriannuelles :
 - Suisse (EPFL – Convention 2001-2006)
 - Danemark (DANIDA – Convention 2000-2005)
 - Agence Universitaire de la Francophonie (convention-cadre et avenants annuels).

Ces financements sont sécurisés et leur utilisation est régulièrement auditée (en 2003 pour DANIDA et l'AUF, en 2004 pour la Suisse).

Les financements des bailleurs de fonds poursuivent leur tendance à la baisse. Les raisons principales sont les suivantes :

- les Etats membres ne versant ni régulièrement ni aux dates souhaitées leurs contributions annuelles, les bailleurs de fonds interprètent ces carences chroniques comme un manque d'intérêt de leur part,
- pour certains d'entre eux, ces derniers annoncent des désengagements :
 - France : déflation forte des assistants techniques français (23 en 1997, 13 en 2004, 11 en 2005) et forte réduction des bourses du gouvernement français (0 pour la formation continue et risque de rentrée blanche en 2004). Un projet de convention pluriannuelle est en projet.
 - Danemark : désengagement complet de la coopération multilatérale après 2005, décidé en 2003. Etude de la possibilité d'allouer les bourses au Groupe EIER-ETSHER au titre de la coopération bilatérale avec le Burkina Faso, pour des étudiants burkinabè.
 - Agence Universitaire de la Francophonie : le CRESA (Centre Régional d'Enseignement Spécialisé en Agriculture) , hébergé à l'EIER, a vu ses financements de bourses divisés brutalement par deux.

La tendance continue à la baisse de ces aides est de plus en plus préoccupante. Des alternatives sont indispensables.

6.3. nouveaux projets :

Des études de nouveaux projets, déterminants pour l'avenir, ont démarré :

- réforme institutionnelle des instances de tutelle que sont le Conseil d'administration et le Conseil des ministres, avec l'entrée d'institutions sous régionales (UEMOA, BOAD, CEMAC, etc...), des représentants du privé et des bailleurs de fonds ;
- diplômes, avec de nombreux angles d'attaque : évolution des diplômes par rapport aux dispositifs européens de licence professionnelle et de master, amélioration du processus diplômant, depuis le recrutement des étudiants (qualités des concours, modalités d'admission, etc...), la pédagogie et le développement personnel, jusqu'à l'obtention du diplôme de sortie ;
- évaluation externe de la qualité des référentiels pédagogiques et des titres et diplômes délivrés,
- renforcement des capacités pédagogiques du Groupe EIER-ETSHER, avec plusieurs volets :
 - augmentation des promotions pour répondre au nouveau marché des emplois publics dont les recrutements vont reprendre dans les Etats membres pour pallier les départs en retraite massifs, et qui s'ajouteront à la demande du marché de l'emploi privé,

- diversification des formations (spécialisations, nouvelles disciplines, anglais renforcé, etc...).
- investissements :
 - renouvellement des salles informatiques,
 - numérisation du fonds documentaire du CDIHER,
 - augmentation des capacités pédagogiques,
 - modernisation des restaurants des élèves à l'ETSHER et à l'EIER,
 - etc...

Ces chantiers n'aboutiront que si :

- le Groupe des écoles EIER-ETSHER est confirmé et conforté institutionnellement dans ses missions d'appui à la lutte contre la grande pauvreté du monde rural, oublié du développement socio-économique,
- les ressources financières pluriannuelles peuvent être mobilisées malgré un contexte de réduction des aides (ex : France, Danemark, Agence Universitaire de la Francophonie, OMS, etc...),
- d'autres bailleurs de fonds sont mobilisés,
- la tutelle politique du Groupe EIER-ETSHER a une vision à long terme.

Dans le cas contraire, l'avenir du Groupe des écoles EIER-ETSHER restera toujours très précaire.

**TABLE RONDE DES BAILLEURS DE FONDS DU GROUPE EIER-ETSHER
(12 Mai 2003 – Ministère des Affaires Etrangères – PARIS)**

RELEVÉ DE CONCLUSIONS

1. RAPPEL DU CONTEXTE

Les deux Ecoles interafricaines (14 Etats de l'Afrique de l'Ouest et du Centre) qui sont l'Ecole d'Ingénieurs de l'Équipement Rural (EIER) et l'Ecole des Techniciens Supérieurs de l'Hydraulique et de l'Équipement Rural (ETSHER) ont été créées il y a un peu plus de 30 ans. Elles ont leur siège à Ouagadougou.

Leur standard pédagogique ne rencontre aucune concurrence mais leur situation financière est fragile du fait du non paiement régulier des contributions aux frais de scolarité de leurs ressortissants dues statutairement par la quasi totalité des Etats membres.

Malgré de nombreuses tentatives et mesures de pénalisations, le cumul des retards atteint trois années de versement. Certains pays sont chroniquement débiteurs de montants considérables. En 1999, les Ecoles ont même été au bord de la cessation de paiement.

Cette situation alarme de plus en plus les bailleurs de fonds qui risquent d'interpréter ce constat comme un désintérêt de la part des pays membres.

La coopération danoise, convaincue du rôle de l'EIER-ETSHER dans leur contribution à la réduction de la pauvreté, en particulier celle du monde rural et péri-urbain, oubliés du développement, a décidé, après concertation avec les autres bailleurs de fonds, de financer une étude de réformes institutionnelle et organisationnelle du Groupe des Ecoles. Le principe en a été accepté par le Conseil des Ministres des établissements de 2001.

Le Ministère français des Affaires Etrangères a organisé cette table ronde dont l'objet était de présenter aux bailleurs de fonds des Ecoles, réunis pour la première fois, les résultats de l'étude de la réforme institutionnelle.

2. SYNTHÈSE DES DÉBATS

Les bailleurs de fonds ont tout d'abord confirmé le Groupe EIER-ETSHER dans sa mission d'appui au développement, qu'il met en œuvre à travers des activités de formations initiales diplômantes, de formations continues, de recherche, et d'études-expertise.

Ils ont unanimement approuvé les axes du projet de réforme, dont l'objectif est de renforcer la pérennité de l'Institution en faisant évoluer les textes statutaires et réglementaires actuellement en vigueur.

Les principales conclusions de cette table ronde sont les suivantes :

2.1. Règlement des contributions

- Recherche de mesures de solidarité : il serait peu équitable de pénaliser les Etats bon payeurs en leur demandant de se substituer aux mauvais dont les difficultés ne doivent pas constituer une discrimination qui accroîtrait leurs difficultés. Rechercher d'autres solutions telles qu'un fonds de solidarité.

- Sanctions : les mesures basées sur des rapports de force avec les Etats non à jour de leurs contributions (consistant à différer la rentrée des étudiants admis) doivent demeurer très limitées car les coûts fixes du fonctionnement des formations initiales doivent indispensablement être couverts par les Etats.
- Cumul des arriérés : on constate une corrélation entre le faible nombre d'étudiants formés et le cumul d'arriérés important. Il y a là un effet induit défavorisant encore plus les Etats en grandes difficultés socio-économiques qu'il s'agit d'analyser pour identifier des solutions. L'apurement des arriérés doit être réglé indépendamment du futur mais la réforme ne doit pas constituer « un coup d'éponge ». Le paiement de ces arriérés pourrait alimenter le fonds de roulement des Ecoles.
- Etudier l'instruction budgétaire : étudier le circuit et les modalités de paiement des contributions Etat par Etat. Notifier l'appel des contributions par rapport au processus budgétaire propre à chaque pays et, en tout état de cause, avant le vote du budget. A défaut, les Etats budgétiseront le même montant que l'année précédente.

2.2. Ouverture des instances de tutelle au privé

- le secteur public ne recrutant plus, la présence du secteur privé est impérative.
- le privé recouvre deux réalités :
 - les petites entreprises, plus intéressées par la formation continue que par les formations initiales, relativement fragiles, peu habituées à ce genre d'implication et par conséquent difficiles à mobiliser actuellement ;
 - les grands groupes internationaux (BTP, eau et assainissement etc...), plus habituées à ce genre d'implication ;
- le secteur privé pourrait être représenté par la Chambre Consulaire Régionale de l'UEMOA ;
- mener une réflexion sur les moyens de mobiliser des financements privés venant alléger les contributions des Etats ;
- mais mobiliser le secteur privé peut être lourd pour les responsables du Groupe impliqués dans cette démarche, déjà très/trop impliqués personnellement tout au long de l'année pour faire rentrer les contributions des Etats ;
- garder présent à l'esprit que l'appui à la formation est une mission de service public, donc une obligation concernant les Etats.

2.3. Composition et prérogatives des Conseils des Ministres et d'Administration

- Il semble nécessaire de maintenir un conseil des ministres et de réformer le conseil d'administration afin de le rendre plus efficace ;
- Le rôle de chaque instance doit être défini très précisément ;
- Conseil des Ministres :
 - sa composition doit témoigner que les Ecoles appartiennent aux Etats
 - il représente le pouvoir politique
 - il travaille à moyen et long terme (4 à 5 ans)
 - il s'assure de la bonne exécution et du respect des engagements statutaires des Etats

- les statuts définitifs devront être précis sur les attributions et prérogatives du Conseil des Ministres

▪ Conseil d' Administration :

- c'est la cheville ouvrière du dispositif de tutelle,
- il travaille sur le court et moyen terme, 1 à 3 ans,
- Il pourrait ne pas y avoir de représentant d'Etat membre dans le Conseil d'Administration mais il semble, malgré tout, difficile de supprimer totalement la présence des représentants des Etats. Par contre il serait intéressant de définir un « profil » souhaité pour ces représentants tant au niveau de leur Ministère d'appartenance que de leurs compétences personnelles,
- il détient le pouvoir : il doit être fort et réactif pour assurer l'exécution des politiques mais aussi pour conduire le changement,
- les Etats doivent pouvoir s'exprimer en tant qu'Etat dans le Conseil d'Administration,
- le texte définitif devra être précis sur les attributions et prérogatives du Conseil d'Administration,
- sa composition pourrait être : 1/3 de politiques (dont un représentant du pays siège, un représentant du Conseil des Ministres et un représentant de chaque institution régionale), 1/3 de professionnels du privé et des Anciens, 1/3 de personnalités reconnues dans les domaines scientifique, technique et pédagogique. Quinze membres est un maximum.
- il faudrait étudier la composition et le fonctionnement du Conseil d'Administration du CESAG ou d'autres écoles ou centres des régions,
- il doit constituer une aide pour la direction générale.

▪ Présence des organisations régionales dans les instances de tutelle :

- la sécurisation du paiement des contributions est importante. C'est une question de fond pour l'EIER-ETSHER tout comme pour d'autres Ecoles Inter-Etats qui souffrent du même mal chronique
- La présence de l'UEMOA et de la CEMAC comme « gendarmes financiers »,
- L'UEMOA et la CEMAC ont pour mission de faire avancer l'Afrique de l'Ouest et du Centre grâce à l'intégration régionale,
- L'UEMOA et la CEMAC peuvent valider la pertinence des formations dispensées par les Ecoles par rapport aux politiques sectorielles dont elles ont la charge. Elles peuvent intervenir au niveau du Conseil d'Administration (sans le présider), ainsi qu'à ceux des conseils pédagogiques et scientifiques,
- L'UEMOA et la CEMAC ne peuvent pas être impliquées dans les instances de tutelle au delà de leurs missions institutionnelles. Elles n'ont pas vocation à représenter des Etats,
- Pourquoi ne pas se tourner vers la CEDEAO et d'autres institutions similaires ?

- S'agissant de l'UEMOA cette institution :
 - interviendra selon des modalités similaires à celles des autres bailleurs de fonds,
 - ne peut pas augmenter son taux de prélèvement à la source dans les Etats concernés pour reverser des contributions aux écoles,
 - ne peut pas financer à la place des Etats,
 - peut politiquement soutenir les Ecoles auprès des Etats membres,
 - peut intervenir en octroyant des bourses (dont le nombre actuel peut être augmenté),
 - ne finance pas de fonctionnement,
 - Il faut mettre en place une subsidiarité entre les 3 organes (Conseil des Ministres, Conseil d'Administration, Exécutif).

2.4. Bourses d'étudiants

- le volume des bourses disponibles pour les étudiants africains a tendance à diminuer,
- un cofinancement des bourses pourrait être recherché, qui impliquerait plus les bailleurs de fonds, les Régions, les Etats et le privé, principal bénéficiaire et employeur et important critère de motivation,
- l'affectation des bourses devrait plus tenir compte du niveau d'études, de la qualité et du mérite de l'étudiant plutôt que du pays où il est affecté. Il serait par conséquent souhaitable que la France permette aux Ecoles de déterminer elles-mêmes comment répartir les bourses du gouvernement français pour mieux tenir compte du contexte local et allouer plus de bourses individuelles pour la même enveloppe globale,
- les Ecoles doivent le plus rapidement possible parvenir à recouvrer auprès des étudiants 100 % des prestations dont ils bénéficient (restauration, hébergement, etc...) car actuellement les étudiants ne se prennent pas assez en charge. Ils doivent considérer leurs études comme un investissement de leur part.

2.5. Autres axes de renforcement du Groupe EIER-ETSHER

- les Ecoles de Ouagadougou sont méconnues dans beaucoup d'Etats membres : profiter des tournées dans les pays pour en faire la promotion,
- utiliser le réseau des Anciens pour assurer une partie de cette promotion en mobilisant plus les amicales des diplômés EIER-ETSHER,
- identifier les meilleurs supports média,
- les sigles des Ecoles ne sont pas assez intelligibles. Changer de nom, maintenir ou pas le mot « rural » suscitent des réactions contradictoires. Il faut avancer sur ce projet (concours d'idées ? etc...) sans oublier les missions d'appui au développement du monde rural, très négligé, car l'Afrique ne pourra sortir du sous-développement qu'au travers de l'équipement rural,

- Au delà de la réforme institutionnelle, le Conseil Pédagogique (récemment crée) doit réfléchir rapidement à l'évolution 3-5-8 (Bachelor, Master, Ph.D ou L,M,D¹) et doit accueillir l'UEMOA et la CEMAC,
- le Conseil Scientifique (également récemment instauré, l'UEMOA et la CEMAC devant y être) doit ouvrir la recherche en identifiant des thèmes nouveaux allant au delà des préoccupations régionales et permettant d'accéder à des financements internationaux,
- il faut prévoir un plan de financement à long terme et une harmonisation entre les bailleurs de fonds, dont l'intervention doit être pérennisée.

3. MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DE LA REFORME INSTITUTIONNELLE

- tous les bailleurs de fonds considèrent que le Groupe EIER-ETSHER est en situation très difficile, voire de survie. Ils adhèrent pleinement au processus de réforme institutionnelle, valident le nouveau schéma et confirment la nécessité impérative de la finaliser le plus vite possible.

- **calendrier prévisionnel**

- **Mai - juillet 2003** : Elaboration (par les consultants et les Ecoles) du dossier sur la réforme institutionnelle à communiquer aux Etats membres et aux Institutions concernés.
- **Octobre - décembre 2003** : Tournées d'informations, de sensibilisation et de recueil des avis des Ministres des Etats membres et des Institutions.
- **Janvier 2004**
 - Elaboration des nouveaux textes statutaires (CA, CM, personnels, etc...) règlements intérieurs, droits et obligations des étudiants, etc...
 - Diffusion des nouveaux textes dans les Etats membres et auprès des institutions concernées
- **Février 2004** : Recueil des avis et observations sur les nouveaux textes statutaires et réglementaires, mise à jour des projets de statuts, règlements, etc...
- **Mai - Juin 2004** : Préparation et tenue des conseils d'Administration et des Ministres pour validation des nouveaux statuts et règlements intérieurs.

¹ Licence, Master et Doctorat

**Table ronde des bailleurs de fonds du Groupe EIER-ETSHER
Paris, Ministère des Affaires Etrangères, 12 mai 2003**

Participants

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

- Madame Elisabeth BETON DELEGUE
Directrice de la Coopération Scientifique, Universitaire et de la Recherche
- Monsieur Pierre LBOVICS,
Sous directeur de la Coopération Universitaire et Scientifique
- Monsieur Denis SEIGNEUR
Chef du Bureau de la Coopération Universitaire
- Madame Monique BAUER
Chargée de mission « Etablissements et Programmes Régionaux Africains »
- Monsieur Maurice SIVETON
Sous-direction de la Recherche,
Chef du Bureau des Echanges Scientifiques Internationaux
- Madame Corinne BEDO
Chargée de mission, Programme de Recherche Afrique
- Chargée de mission, Recherche pour le développement
- Monsieur Alain BLANCHETON
Coordination géographique (UEMOA, CEDEAO)
- Monsieur Francis SAUDUBRAY (absent excusé)
Conseiller Technique – Cabinet du Ministre

GROUPE EIER-ETSHER

- Monsieur Abdoulaye ABOUBAKARY
Secrétaire d'Etat à l'Agriculture du CAMEROUN
Président des Conseils des Ministres et d'Administration
- Monsieur Lassané KABORE
Commissaire aux comptes du Groupe EIER-ETSHER
Directeur des Affaires Monétaires et Financières
Ministère de l'Economie et des Finances
BURKINA FASO
- Monsieur Philippe MANGE
Directeur général du Groupe EIER-ETSHER
- Monsieur Jacques André MUHET
Directeur Administratif et Financier du Groupe EIER-ETSHER
- Monsieur Christian MANOU
Consultant

- Monsieur Christophe PRIVAT
Consultant
Ecole Supérieure d'Agriculture
de PURPAN-TOULOUSE
- Monsieur Martin KENFACK
Ministère de l'Agriculture du Cameroun

BAILLEURS DE FONDS (autres que la France)

DANEMARK

- Monsieur TORBEN NILSSON
Conseiller Technique
Ministère des Affaires Etrangères
COPENHAGUE
- Monsieur ULRIK NETTERSTRÖM
Consultant DANIDA
- Madame Patricia BUSSONE
Conseiller Eau et Assainissement
Ambassade Royale du DANEMARK
OUAGADOUGOU

SUISSE

- Monsieur Joseph TARRADELLAS
Professeur,
IATE-GECOS Ecotoxicologie
Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne
LAUSANNE

UEMOA

- Monsieur Augustin Ahio NIANGO
Directeur de l'Enseignement Supérieur et de la Formation Professionnelle
OUAGADOUGOU

AGENCE UNIVERSITAIRE DE LA FRANCOFONIE

- Monsieur François PESNEAUD (Absent excusé)
Conseiller Scientifique – Responsable des Programmes
Bureau Afrique de l'Ouest
Dakar – SENEGAL



**GROUPE DES ECOLES
EIER - ETSHER**

**Point sur l'exécution
des Décisions et Recommandations
des derniers Conseils et Réunions techniques**

POINT D'EXECUTION DES DECISIONS ET RECOMMANDATIONS DES DERNIERS CONSEILS ET REUNIONS TECHNIQUES

XXXIEME CONSEIL D'ADMINISTRATION (juillet 1998)

▪ **Décision n° 02/EIER/ETSHER/1998**

Relative à la fréquence des inventaires physiques des immobilisations dans les deux Ecoles : la procédure est opérationnelle depuis 2000.

▪ **Décision n° 03/EIER/ETSHER/1998**

Relative à un audit financier et organisationnel de l'EIER et de l'ETSHER : les études ont été faites. La réforme organisationnelle est terminée. La réforme institutionnelle est l'objet des conseils de 2004.

▪ **Décision n° 23/EIER/1998**

Relative au recrutement d'un gestionnaire des ressources humaines : décision mise en œuvre.

▪ **Recommandation n° 01/EIER/1998**

Relative à l'élaboration des documents d'application des statuts des enseignants et des personnels ATS :

- reclassement des enseignants en application des statuts de 1997 réalisé ;
- suivi des plans de charge des enseignants réalisé.

▪ **Recommandation n° 02/EIER/1998**

Relative à la promotion et au marketing de l'Ecole : il a été réalisé et poursuivi les actions suivantes :

- programme de missions dans les Etats membres entamé en 1999 ;
- réalisation effective d'une cassette vidéo sur l'Ecole en 1999 ;
- réalisation de la plaquette de présentation de l'Ecole réalisé, puis projets de plaquettes par activités spécifiques ;
- réalisation d'objets publi-promotionnels ;
- publication de communiqués de presse lors de chaque événement médiatisable ;
- participation à des émissions télé et radiophoniques au Burkina Faso ;
- organisations régulières de réunion d'anciens élèves ;
- journées portes ouvertes ;
- diffusion de plaquettes, de la revue Sud Sciences et Technologies, etc...

▪ **Décision n° 15/ETSHER/1999**

Relative aux indemnités de logement :

- Fixer les indemnités de logement du personnel Administratif, Technique et de Service de l'ETSHER, conformément à la grille existante à l'EIER : réalisé.

▪ **Autres points identifiés relatifs :**

■ **Aux paiements des contributions des Etats :**

Le Conseil a recommandé que des actions de sensibilisation envers les Etats soient entreprises :

- courriers du Président du BURKINA FASO : réalisé ;
- tournée du Président du Conseil d'Administration : engagées.

■ **A l'exécution des décisions du 30^{ème} Conseil d'Administration (1997) :**

Les statuts des personnels adoptés au cours du 30^{ème} Conseil d'Administration ont été entièrement appliqués à l'ETSHER et partiellement à l'EIER. Finaliser, dans le courant de la prochaine année scolaire, les outils nécessaires à leur application effective à l'EIER : réalisé.

■ **A la pédagogie :**

Le Conseil a invité les Ecoles à tenir compte de la diversité des programmes scolaires et universitaires entre les pays, lors de l'élaboration des épreuves des concours : réalisé.

■ **Aux livres blancs :**

A propos de la retraite complémentaire et de la participation aux frais de scolarité des enfants, le Conseil a recommandé d'étudier les solutions les plus appropriées :

- retraite complémentaire : étude en cours
- frais de scolarité : réalisé

Le Conseil a recommandé au Directeur de réfléchir aux améliorations à apporter aux conditions de stage des étudiants : réalisé.

POINT D'EXECUTION DE LA REUNION TECHNIQUE

(juillet 1999 - Dakar)

- **Décision n° 20/PCA/EIER/1999**

Relative à la nomination du directeur administratif et financier des deux Ecoles : mise en œuvre à la rentrée 1999-2000.

POINT D'EXECUTION DE LA REUNION TECHNIQUE

(juillet 2000 - Dakar)

Situations financières des Ecoles et dispositions à prendre pour la rentrée 2000-2001 : trois Etats seulement étant à jour de leur contribution, des mesures de sanctions seront appliquées à l'encontre des plus importants retardataires à la rentrée 2000-2001 : selon les cas, les étudiants nouveaux et/ou en cours de formation ne seront admis que contre paiement effectif des contributions : mesure appliquée, efficacité constatée.

CONSEIL DES MINISTRES DU GROUPE EIER-ETSHER

(janvier 2001 - Dakar)

- **Décision n° 1/CM/EIER-ETSHER/2001**

Relative à la création du Groupe EIER-ETSHER : décision mise en application et devenue effective.

- **Décision n° 2/CM/EIER-ETSHER/2001**

Relative à l'application des mesures de non admission des candidats des pays débiteurs : mise en application lors des rentrées 2001-2002, 2002-2003 et 2003-2004. Relativement efficace mais le cumul des arriérés au 31 décembre 2003 est encore de 1 000 000 000 FCFA.

- **Décision n° 3/CM/GROUPE EIER-ETSHER/2001**

Relative à l'annulation de la contribution des Etats frappés par la mesure de non admission des étudiants : décision appliquée.

▪ **Décision n° 4/CM/EIER-ETSHER/2001**

Relative à l'évolution institutionnelle du Groupe des Ecoles inter-Etats de Ouagadougou : le projet de nouveau dispositif institutionnel a fait l'objet d'informations auprès des Etats-membres et d'une réunion des bailleurs de fonds en mai 2003. Le projet final est proposé au présent Conseil des ministres.

▪ **Recommandation :**

Relative à l'actualisation du Conseil d'orientation, du Conseil scientifique et pédagogique : les instances suivantes ont été créées en 2001-2002 :

- Conseil scientifique du Groupe des Ecoles, réuni en 2002 et en 2003 ;
- Conseil pédagogique de l'EIER : réuni en 2002 et 2003.
- Conseil pédagogique de l'ETSHER : réuni en 2002 et 2003.

BUDGET EXERCICE 2004

L'EIER ET L'ETSHER

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Compte tenu du contexte de rigueur mis en place avec une meilleure maîtrise des charges, le budget de l'exercice 2004 pour l'EIER et l'ETSHER est de nouveau en nette diminution par rapport à l'année précédente.

En deux ans, les charges de fonctionnement ont diminué de 13,15 % :

-	EIER	1 479 986 515 FCFA
-	ETSHER	749 336 916 FCFA

Si l'objectif d'équilibre du compte d'exploitation du Groupe reste plus que jamais maintenu, la marge de manœuvre s'est fortement réduite. En effet, les gains de productivité acquis ces derniers mois sur certaines charges ont atteint leur limite et le Groupe est désormais directement exposé à la baisse supplémentaire des recettes.

BUDGET D'INVESTISSEMENT

Le budget d'investissement reste modeste au regard des besoins. Il est entièrement financé sur fonds propres et ne pourra être réalisé que dans la mesure où la trésorerie le permettra, principalement par les versements sur les arriérés des contributions :

-	EIER	100 000 000 FCFA
-	ETSHER	80 000 000 FCFA

LE CEFOC ET LA CFPI

Malgré le contexte de morosité économique et de gels des crédits chez les principaux partenaires, le CEFOC et la CFPI espèrent pouvoir maintenir un volume financier équivalent à celui de l'année précédente, nonobstant le véritable effondrement des bourses de stages qui a inévitablement une répercussion sur le budget général de ces structures.

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

-	CEFOC	417 852 484 FCFA
-	CFPI	150 149 976 FCFA

BUDGET D'INVESTISSEMENT

-	CEFOC	23 000 000 FCFA
-	CFPI	27 000 000 FCFA

LIVRES BLANCS

1. ELEVES INGENIEURS, STAGIAIRES ET TECHNICIENS SUPERIEURS

Les points abordés ont été les suivants :

Les élèves ont exposé leurs doléances qui portent sur les points suivants :

- les conditions matérielles
- les questions pédagogiques
- la pérennité des Ecoles

Conditions matérielles

Le Conseil d'Administration a confirmé à l'unanimité les dispositions de la décision n° 8 relatives à la participation des élèves aux coûts de scolarité, notamment en ce qui concerne les frais réels d'hébergement et de restauration.

Questions pédagogiques

Le Conseil d'Administration a apprécié les dispositions arrêtées par la Direction générale relatives à l'augmentation et au renouvellement du matériel informatique.

Pour les problèmes pédagogiques, à l'EIER, l'actualisation du référentiel est en cours, d'achèvement et sera mis en application dès la rentrée 2004-2005.

Le Conseil d'Administration a demandé aux élèves de se rapprocher de la Direction pour trouver des solutions compatibles avec les exigences de qualité des enseignements et développer des pratiques d'évaluation.

Pérennité des écoles

Le Conseil d'Administration a pris acte de l'appel lancé par les élèves vers les Etats débiteurs afin que les acquis des écoles soient préservés, voire consolidés.

Enfin, le Conseil d'Administration souhaite la rédaction d'une charte d'éthique pour les techniciens supérieurs, les ingénieurs et les spécialistes.

2. ENSEIGNANTS

Les points suivants ont été présentés :

- inquiétude du risque d'une année blanche en 1^{ère} année de formations initiales du fait de la diminution brutale des bourses du gouvernement français ;

- des modifications apportées aux statuts et règlements intérieurs risquent de ne retenir qu'un seul enseignant en Conseil d'Administration : maintenir un EIER et un ETSHER ;
- tenir régulièrement les Conseils d'Administration avec une fréquence annuelle ;
- les enseignants ETSHER souhaitent qu'une étude analytique des grilles salariales de l'EIER et de l'ETSHER soit effectuée car il semble qu'il y ait des disparités inévitables au préjudice de l'ETSHER ;
- la Direction des Ecoles doit s'attacher à créer une réserve financière au niveau du Groupe EIER-ETSHER et allouer un budget précis aux départements ;
- souhait que soit introduit un management participatif au service du Groupe ;
- meilleure maîtrise des coûts de formations initiales ;
- poursuite de la formation continue des enseignants ;
- rénovation des équipements et amélioration de la maintenance (par exemple reprographie) ;
- souhait que les Assistants Techniques Français enseignants aient un contrat de 6 ans au lieu de 4 actuellement, ce qui est beaucoup trop court ;
- amélioration des critères d'avancement, certains traitements étant gelés depuis très longtemps ;
- révisions des primes de technicité et d'expatriation

Par rapport à ces demandes, le Conseil a pris les positions suivantes :

- des réflexions sont en cours avec le ministère français des affaires étrangères pour sauver la rentrée 2004 et financer le déroulement de l'année universitaire 2004-2005.
- une analyse des grilles de salaires des enseignants et chefs de travaux de l'EIER et de l'ETSHER pour identifier des disparités éventuelles et y remédier.
- les révisions de rémunération des enseignants ne seront possibles que si la situation financière le permet car la masse salariale pèse déjà beaucoup.
- la commission d'avancement doit se tenir tous les ans.
- La création d'une réserve de trésorerie et l'allocation d'un budget aux départements n'est pas réaliste car les recettes budgétaires sont actuellement très aléatoires.

3. PERSONNELS ATS CADRES

Les points abordés ont été les suivants :

- simplifier les textes statutaires afin de les rendre plus cohérents, afin qu'il n'y ait pas d'ambiguïté et de problèmes d'interprétation.

4. PERSONNELS ATS NON CADRES

Les points abordés ont été les suivants :

- couverture médicale portant la prise en charge des frais d'hospitalisation à 100 % et les frais médicaux à 80 % ;
- relèvement de l'indemnité de logement par catégorie compte-tenu de la hausse des coûts des loyers.

Par rapport à ces demandes, le Conseil a pris les positions suivantes :

- augmentation de salaire de 2,5 % sur le point indiciaire, qui prend effet le 1^{er} juillet 2004.



**GROUPE DES ECOLES
EIER - ETSHER**

2101156

CONSEIL DES MINISTRES

(Douala - CAMEROUN)

27 AVRIL 2004

SOMMAIRE

Ordre du jour	3
Liste des participants	4
Discours d'ouverture du Conseil des Ministres (prononcé par M. Abdoulaye ABOUBAKARY, Secrétaire d'Etat à l'Agriculture du Cameroun)	6
Allocution de M. PASQUIER, représentant de la France	12
Message de M. MVE-ONDO, représentant de l'Agence Universitaire de la Francophonie	14
Mot de M. Soungalo OUEDRAOGO, représentant de la Commission de l'UEMOA	16
Compte-rendu des travaux du Conseil des Ministres du Groupe EIER-ETSHER	18
Résolutions et Décisions du Conseil des Ministres du Groupe EIER-ETSHER	21

CONSEIL DES MINISTRES
27 AVRIL 2004 (DOUALA)

ORDRE DU JOUR

Points	Horaires	Dossiers
1	09 h 30 – 10 h 00	<p><u>Séance inaugurale</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Discours d'ouverture du Président du Conseil des Ministres <p>Messages des partenaires financiers</p> <ul style="list-style-type: none"> - France - Agence Universitaire de la Francophonie - UEMOA
	10 h 00 – 10 h 15	PAUSE
2	10 h 30 – 12 h 30	- Travaux des ministres à huis clos
	13 h 00 – 14 h 30	DEJEUNER
3	15 h 30	<ul style="list-style-type: none"> - Synthèse et clôture des travaux en plénière <ul style="list-style-type: none"> - projet de rapport du Conseil des ministres - discussions - Mot de clôture du Président sortant
4	20 H 00	DINER

LISTE DES PARTICIPANTS

BENIN

Professeur Kémoko Osséni BAGNAN
Ministre de l'Enseignement Supérieur
et de la Recherche Scientifique
Cotonou

BURKINA FASO

Ibrahima KABORE
Secrétaire Général du Ministère de
l'Agriculture, de l'Hydraulique et des
Ressources Halieutiques
Ouagadougou

CAMEROUN

Abdoulaye ABOUBAKARY
Secrétaire d'Etat à l'Agriculture
Président du Conseil des Ministres
Yaoundé

CENTRAFRIQUE

Docteur Eméry DEDE
Ministre de la Modernisation et du
Développement de l'Agriculture
Bangui

CONGO

Pierre Corentin GASSAI
Directeur des Bourses et des Oeuvres
Universitaires
Représentant des Ecoles Inter-Etats
BP 2682 Brazzaville
Tél. (242) 558 25 82
Fax (242) 81 98 28
cogassai@yahoo.fr
Brazzaville

COTE D'IVOIRE

Denise HOUPHOUËT-BOIGNY
Directrice des enseignements Supérieurs
Ministère de l'Enseignement Supérieur
et de la Recherche Scientifique
BP V 151 Abidjan
Tél. (225) 20 21 34 83
Fax (225) 20 22 12 52
hbdenise@hotmail.com
Abidjan

GABON

Monsieur Vincent MOULENGUI BOUKOSSOU
Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la
Recherche et de l'Innovation Technologique
Libreville

GUINEE

Monsieur Ibrahima Moriah CONTE
Directeur National de l'Enseignement Supérieur
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la
Recherche Scientifique
Tél. (224) 45 19 50 Fax (224) 45 32 17
Conakry

MALI

Koïba TANGARA
Directeur National de l'Enseignement
Supérieur et de la Recherche Scientifique
Ministère de l'Education Nationale
BP 71
Tél. (223) 222 87 20
Tél./Fax (223) 223 22 99
tangarakoïba@yahoo.fr
Bamako

MAURITANIE

Dr. Sidi Mohamed Ould Moïne
Secrétaire Général du Ministère
de l'Hydraulique et de l'Energie
Nouakchott

NIGER

Amadou MOUNKAILA
Directeur des Aménagements et
Equipements Ruraux Agricoles
Ministère du Développement Agricole
BP 241
Tél. (227) 73 21 48
Fax (227) 73 20 08
Niamey

SENEGAL

Oumar TOP
Directeur de Cabinet - Ministère de l'Agriculture,
de l'Elevage et de l'Hydraulique
Tél. (221) 849 75 77
Dakar

TOGO

Kodjovi AMEGADJEN
Conseiller Technique
Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage
et de la Pêche
Lomé

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
" Paix – Travail – Patrie "

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

SECRETARIAT D'ETAT

REPUBLIC OF CAMEROON
« Peace – Work – Fatherland »

MINISTRY OF AGRICULTURE

**DISCOURS DE SON EXCELLENCE MONSIEUR LE SECRETAIRE
D'ETAT A L'AGRICULTURE DU CAMEROUN, PRESIDENT DES
CONSEILS DES MINISTRES
ET
D' ADMINISTRATION DU GROUPE DES ECOLES
INTER-ETATS EIER - ETSHER DE OUAGADOUGOU**

- Excellences Messieurs les Ministres,
- Monsieur le Représentant de la Commission de l'UEMOA,
- Monsieur le Gouverneur de la Province du Littoral,
- Monsieur le Secrétaire Général, Représentant le Ministre Burkinabè,
- MM. les Représentants des Etats-membres auprès des Ecoles,
- Honorables invités,
- Mesdames, Messieurs,

C'est un agréable plaisir pour moi, en ma qualité de Président des Conseils des Ministres et d'Administration du Groupe des Ecoles Inter – Etats EIER-ETSHER de Ouagadougou, de présider ce jour ci à Douala au Cameroun, les présentes assises de notre Conseil de Ministres.

Avant toute chose, je voudrais souhaiter la bienvenue à chacun de vous au Cameroun et singulièrement dans notre cité économique qu'est la ville de Douala. Le

Cameroun ayant la réputation d'une "Afrique en miniature", je vous prie de vous sentir, tout au long de votre séjour, comme chez vous.

Je salue particulièrement la présence à nos côtés de représentants d'Institutions sous régionales, en particulier de l'UEMOA, ainsi que d'Institutions internationales telles que l'Agence Universitaire de la Francophonie. Je sais aussi que la CEMAC ainsi que la BOAD, qui ont d'autres obligations, sont à nos côtés pour soutenir nos objectifs. C'est la tradition, dans les faits, de leur volonté de consacrer les vocations d'excellence et de structures régionales de formation de ces Ecoles d'un genre nouveau.

Nos partenaires habituels, en particulier la France, la Suisse, le Danemark et l'Allemagne, conservent toute notre amitié et reçoivent nos remerciements bien sincères, pour leur appui exceptionnel sans lequel notre Groupe n'aurait pas connu la notoriété internationale qui est la sienne aujourd'hui.

- Excellences Messieurs les Ministres,
- Mesdames et Messieurs,

Comme vous le savez certainement, les institutions interafricaines d'enseignement supérieur professionnel que sont l'EIER et l'ETSHER ont été créées il y a plus de 35 ans avec leur siège au Burkina Faso. Elles sont chargées de former des cadres pour les 14 Etats membres de l'Afrique de l'Ouest et du Centre. A ce jour, ces deux institutions ont formé 778 Ingénieurs, 1074 Techniciens Supérieurs et 801 Spécialistes, sans compter les milliers de professionnels qui ont bénéficié de la Formation Continue.

Afin de redonner une nouvelle impulsion à nos Ecoles, sur hautes instructions du Chef de l'Etat Camerounais, Monsieur Paul BIYA, j'ai effectué de décembre 2001 à avril 2002, une tournée dans la plupart des Etats membres, pour recueillir les avis des tutelles concernées, d'une part sur la qualité des prestations d'appui au développement que les deux Ecoles leur fournissent et, d'autre part, sur les réformes organisationnelle et institutionnelle indispensables pour leur pérennité.

Lors de ma visite dans ces Etats membres, et des discussions que j'ai eues avec les Ministres concernés, j'ai eu la confirmation que les Ecoles de Ouagadougou remplissaient bien leurs missions conformément aux attentes de nos pays et que nos jeunes diplômés y recevaient une formation d'un très bon niveau dans les secteurs tels que le développement rural, l'énergie, l'environnement et la gestion des ressources en eau.

Nous avons également partagé la préoccupation concernant la situation financière critique que traversent ces deux Ecoles du fait du non paiement par de nombreux Etats de leurs contributions. Ces arriérés s'élevaient au 31 décembre 2003 à 1 004 000 000 CFA, compte non tenu bien entendu des contributions de l'année 2004. Nous avons mesuré la menace à venir, si les bailleurs de fonds, qui assurent plus de 80% du budget, réduisaient ou supprimaient leurs appuis.

Il s'agit donc, au cours de ce Conseil, chers collègues et représentants des organisations sous-régionales, de faire œuvre utile, de faire dans l'efficacité, de faire dans la pérennité, de faire dans la modernisation des Ecoles, d'éliminer les fragilités qui constituent des contraintes dans le développement des Ecoles, au moment où de partout nous viennent des partenaires et, encore, des satisfaits sur le niveau de nos Ecoles, son standard international et l'excellence de ses programmes.

Au cours de ce Conseil, nous aurons à prendre connaissance des résultats d'un travail important que vous m'aviez demandé d'entreprendre. Il s'agit de la réforme institutionnelle de nos Ecoles, pour réduire les contraintes qui sont les nôtres et mieux répondre aux défis pratiques qui nous interpellent. J'ai accompli cette tâche en toute responsabilité; pour notre intérêt commun, en votre nom à tous, en ratisant large pour tester son utilité, son urgence, sa faisabilité et son efficacité.

Comprenez donc bien que le bilan de mon mandat met davantage l'accent sur le futur des Ecoles ; les actions quantitatives accomplies au quotidien, ces années durant, seront elles plutôt réservées au Conseil d'Administration.

Excellences Messieurs les Ministres et Chers frères,
Mesdames, Messieurs,

Nos présentes assises devraient nous permettre de confirmer un certain nombre de mesures visant à améliorer la situation de nos deux Ecoles et prouver ainsi à nos différents partenaires notre ferme engagement à soutenir la pérennité de l'EIER et de l'ETSHER.

Voilà le sens de notre réunion de ce jour. Construisons ensemble notre Afrique, l'Afrique qui sait prendre les problèmes à son compte et qui les règle, avec en perspective, l'avenir des générations futures.

A l'issue de la séance de travail que j'ai eue avec chacun des ministres concernés, il s'est dégagé un consensus sur les différents problèmes soulevés, à savoir :

- 1) une réelle volonté des autorités des Etats membres à apporter leur soutien financier au Groupe des Ecoles et à régulariser dans un délai raisonnable les arriérés de contribution ;
- 2) les Ministres de l'Afrique Centrale ont souhaité que des réformes soient opérées au niveau des enseignements afin que les spécificités de leur région soient désormais mieux prises en compte dans les enseignements dispensés par ces Ecoles ;
- 3) faire progressivement acquitter par les élèves des frais d'inscription et des droits de scolarité.

En effet cette dernière recommandation se justifie par le fait que les bailleurs de fonds, bien que soutenant nos Ecoles à plus de 80% de leur budget, réduisent leurs enveloppes en notre faveur : l'Allemagne et les Pays-Bas se sont déjà retirés à la suite du changement de leurs priorités ; la Francophonie est également en phase de réduction de son aide ; la France et le Danemark annoncent la même tendance.

Toutes ces difficultés financières rongent chroniquement notre institution interafricaine car, au cumul des arriérés de versement des contributions, s'ajoute le non règlement des contributions de l'année en cours par beaucoup de pays membres.

En mai 2003, une table ronde de tous les partenaires financiers du Groupe EIER-ETSHER à laquelle j'ai participé s'est tenue à Paris, à l'initiative du Ministère Français des Affaires Etrangères. Elle a regroupé la France, le Danemark, la Suisse et l'UEMOA. Elle a permis de dégager des propositions d'orientation visant à sécuriser le Groupe EIER-ETSHER et à apprécier l'application de la décision de report automatique d'admission des étudiants originaires des pays en retard de paiement pendant deux rentrées successives. Elle a insisté sur :

- la poursuite des réformes institutionnelle et organisationnelle ;
- la responsabilité de tutelle politique confiée au Conseil des Ministres ;
- la recomposition du Conseil d'Administration qui doit refléter les caractéristiques sous-régionales et le marché de l'emploi, pour mieux appuyer la direction générale ;
- la mise en œuvre rapide d'une meilleure couverture par les étudiants des charges relatives aux prestations matérielles dont ils bénéficient en vue de résoudre partiellement la question des arriérés de contributions des Etats membres.

Au regard donc de ces arriérés cumulés qui se chiffrent à plus de 1.004.000.000 FCFA, je suggère qu'ensemble nous confirmions ces différentes mesures qui ne visent

qu'à améliorer la situation financière de nos Ecoles et à prouver aux bailleurs de fonds notre ferme engagement à soutenir la pérennité de l'EIER-ETSHER. Le Conseil de Ministres que nous tenons en ce moment devrait nous donner l'occasion de l'exprimer.

Tout en renouvelant notre profonde gratitude à l'ensemble des bailleurs de fonds pour les appuis qu'ils n'ont cessé jusque-là d'apporter aux Ecoles, je déclare ouverts les travaux de notre présent Conseil des Ministres ici à Douala au Cameroun.

- Vive la Coopération Afrique de l'Ouest et du Centre
- Vive la Coopération Internationale
- Vive le Cameroun

Je vous remercie.

**ALLOCUTION DE MONSIEUR JEROME PASQUIER
DIRECTEUR DE LA COOPERATION SCIENTIFIQUE,
UNIVERSITAIRE ET DE RECHERCHE
MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES (France)
(Conseil des Ministres du Groupe EIER-ETSHER – 27 avril 2004 à Douala)**

Monsieur le Président du Conseil des Ministres,

Messieurs les Ministres,

Messieurs les Représentants de l'AUF et de la Commission de l'UEMOA,

Mesdames et Messieurs les Représentants,

Mesdames et Messieurs les participants,

Je voudrais tout d'abord réaffirmer notre soutien au développement du Groupe des Ecoles, soutien qui s'inscrit dans le cadre des engagements pris par le Président de la République, dans le domaine de l'Aide publique au Développement.

L'Ecole d'ingénieurs de l'équipement rural et l'Ecole des techniciens supérieurs de l'hydraulique et de l'équipement rural bénéficient, depuis leur création, il y a environ 35 ans, d'un fort soutien de la France.

Celui-ci comporte notamment trois volets : la mise à disposition d'assistants techniques, une subvention venant en appui au fonctionnement, ainsi qu'un programme de bourses de formations initiales destinées aux étudiants.

Cet important soutien de la France est, nous le savons, déterminant pour la bonne marche des Ecoles de Ouagadougou. Et il se poursuivra, accompagnant ainsi, vers l'excellence, la qualité pédagogique et scientifique du travail déjà réalisé par le Groupe EIER-ETSHER. On ne peut, à ce sujet, que constater le succès exemplaire de la réduction lente et régulière du nombre d'assistants techniques français, remplacés par une relève

africaine qui a déjà remarquablement mis ses compétences au service du développement des Ecoles.

Je tiens aussi à souligner la constante volonté d'évolution et de réforme de votre institution, en rendant hommage tout particulièrement à l'action du Président du Conseil des ministres, M. Abdoulaye ABOUBAKARY, réforme qui doit permettre au Groupe des Ecoles de s'adapter à son environnement socio-économique et de renforcer sa pérennité, au travers d'un double processus :

- d'une part en mettant en œuvre des mesures immédiates assurant la survie des Ecoles mises en péril par les retards de paiement des contributions financières dues par plusieurs Etats membres,
- et d'autre part en lançant une réforme institutionnelle profonde, validée en mai 2003 lors de la Table Ronde des bailleurs de fonds organisée à Paris, et consistant à ouvrir les instances de tutelle aux institutions sous-régionales et au secteur privé.

La France salue cette volonté de poursuivre une réforme qui crée les conditions d'une plus grande prise de responsabilité du Groupe des Ecoles dans la gestion des moyens alloués. Ainsi, une réflexion est engagée dès aujourd'hui, qui doit permettre de revoir le dispositif de gestion des bourses allouées par la France. De nouvelles dispositions permettront de garantir le bon déroulement de la rentrée avec l'arrivée des nouvelles promotions. Le Groupe des Ecoles sera beaucoup plus impliqué dans la gestion de ce dispositif de bourses, qui sera assoupli, y compris au niveau de leur montant et de leur répartition.

Cette évolution doit également s'accompagner, dans les prochaines années, d'une plus grande prise en charge de ces Ecoles par les Etats membres eux-mêmes, seuls garants de la pérennité de cette institution.

Je vous remercie pour votre attention et souhaite plein succès à votre Conseil des Ministres.

**Message de Monsieur Bonaventure MVE-ONDO
Directeur de l'Agence Universitaire de la Francophonie,
Bureau Afrique de l'ouest
lors de la cérémonie d'ouverture du
Conseil des Ministres du Groupe EIER-ETSHER**

Excellence Monsieur le Président du Conseil des Ministres,
Excellences Messieurs les Ministres,
Monsieur le Gouverneur de la Province du Littoral,
Monsieur le Représentant de la Commission de l'UEMOA,
Monsieur le Représentant de la France,
Messieurs et Mesdames les Représentants des Etats Membres,
Distingués invités en titres et qualités,
Mesdames et Messieurs,

C'est avec un immense plaisir que je participe aujourd'hui à votre Conseil des Ministres pour la conclusion d'un exercice qui a commencé lundi matin par les experts et qui concerne la profonde réforme engagée au sein du Groupe des Ecoles.

Je voudrais aussi vous adresser et vous présenter les encouragements, les félicitations et les vœux de plein succès pour l'ensemble de vos travaux de Madame Michèle GENDRON-MASSALOUX, Recteur de l'Agence Universitaire de la Francophonie.

L'Agence Universitaire de la Francophonie est heureuse de compter le Groupe des Ecoles EIER-ETSHER comme l'un de ses membres majeurs et de lui apporter son appui à travers le programme CRESA dont l'EIER abrite en Afrique de l'Ouest l'une de ses quatre structures.

Cet appui, l'EIER le doit tout d'abord à l'excellence de sa formation, ensuite à la dimension fortement professionnelle de celle-ci et, enfin, à la dimension du développement tout à la fois du monde rural et des futurs adultes en formation que sont vos étudiants et donc nos étudiants.

Aujourd'hui , le Groupe des Ecoles est à un rendez-vous majeur de son histoire ; engagé qu'il est dans une réforme inédite, une réforme pour rendre son fonctionnement plus efficient. Ainsi le Groupe des Ecoles saura allier tout à la fois l'excellence des formations et l'appui au développement.

L'Agence ne saurait terminer ce message sans rendre un hommage vibrant à toute l'équipe de direction du Groupe des Ecoles et plus particulièrement à Mr. Philippe MANGE, son Directeur Général pour le travail abattu malgré les difficultés rencontrées. Je voudrais les rassurer en leur disant que c'est devant les grandes difficultés qu'on rencontre de grands hommes.

Mes félicitations les plus sincères et notre admiration pour Monsieur le Ministre Président du Conseil des Ministres pour la vista, la vision du futur et votre engagement à la gestion du Groupe des Ecoles.

Merci à tous pour votre aimable attention.

**CONSEIL DES MINISTRES
GROUPE EIER-ETSHER
DOUALA - 27 AVRIL 2004**

MOT DU REPRESENTANT DE LA COMMISSION DE L'UEMOA

- Monsieur le Président du Conseil des Ministres
- Excellences, Messieurs les Ministres
- Monsieur le Gouverneur de la Province du Littoral
- Monsieur le Représentant du Ministère Français des Affaires Etrangères
- Monsieur le Représentant de l'Agence Universitaire de la Francophonie
- Madame et Messieurs les Représentants des Etats membres
- Honorables invités
- Mesdames et Messieurs,

Je voudrais tout d'abord vous remercier de l'aimable invitation faite à la Commission de l'UEMOA et vous transmettre les encouragements et les vœux de succès de Monsieur Soumaïla CISSE, Président de la Commission et de Monsieur Rui Duarte BARROS, Commissaire chargé du Département du Développement Social.

La Commission de l'UEMOA participe à ces travaux pour le moment en qualité d'observateur intéressé. En effet, le développement des ressources humaines de notre espace communautaire constitue l'une des toutes premières priorités dans les chantiers en cours. Et qui dit développement des ressources humaines, dit renforcement des capacités ; et qui dit renforcement des capacités dit institutions de formation.

Or, en matière de formation, le Groupe EIER-ETSHER excelle dans la mise à disposition de nos Etats de produits de qualité.

Ma présence aux présentes assises est le prolongement et la matérialisation concrète de l'intérêt des plus hautes autorités de la Commission de l'UEMOA vis-à-vis du Groupe EIER-ETSHER. Et je suis sûr, Monsieur le Président, que le Président Soumaïla CISSE vous en a dit un peu plus il y a environ trois semaines, lorsque vous lui avez fait l'amitié de lui rendre visite au siège de la commission de l'UEMOA à Ouagadougou, sur son intérêt marqué pour le Groupe EIER-ETSHER et sur vos qualités personnelles, à travers la

maestria avec laquelle vous dirigez les Conseils d'Administration et des Ministres, de même que les compétences reconnues de la Direction générale du Groupe.

Monsieur le Président,

Au stade actuel, le partenariat UEMOA/Groupe EIER-ETSHER se manifeste à travers :

- l'appui à la formation à travers l'octroi de bourses d'excellence à des stagiaires ressortissants de l'Union ;
- des appuis ponctuels aux stagiaires bénéficiaires du soutien de l'UEMOA pour l'obtention de stages au sein des Organes de l'Union et d'autres institutions ;
- un soutien actif à la réforme institutionnelle du Groupe dont l'objectif est de faire en sorte que la formation soit en phase avec les préoccupations des milieux professionnels et, très prochainement ;
- le programme d'appui aux Centres d'Excellence Régionaux (PACER/UEMOA) que des aléas administratifs divers n'ont pas encore permis de démarrer effectivement. Mais cela ne saurait tarder outre mesure et, le moment venu, si le Groupe EIER-ETSHER fait acte de candidature, ses chances me paraissent grandes pour l'obtention du LABEL CENTRE D'EXCELLENCE UEMOA.

Mais, Monsieur le Président, s'il fallait aller au-delà et, bien entendu, si telle était la volonté des 14 Etats membres à travers leurs instances décisionnelles, la Commission de l'UEMOA pourrait parfaitement étudier, en étroite collaboration avec sa sœur jumelle la CEMAC, les voies et moyens de renforcer davantage ce partenariat en vue de la pérennisation sans heurt de cet important outil d'intégration que constitue le Groupe EIER-ETSHER.

Je suis donc ici pour écouter en vue de mieux proposer.

Je vous remercie, Monsieur le Président, de m'avoir donné la parole et de l'accueil fraternel qui m'a été réservé.

Soungalo OUEDRAOGO
Directeur de cabinet à la
Commission de l'UEMOA

**CONSEIL DES MINISTRES
DU GROUPE DES ECOLES EIER-ETSHER
27 AVRIL 2004 (DOUALA)**

COMPTE RENDU DES TRAVAUX

Le 27 avril 2004, s'est tenue dans la salle Ilombo de l'Hôtel Méridien de Douala, République du Cameroun, la session du Conseil des Ministres du Groupe des écoles EIER-ETSHER.

Présidé par Son Excellence Monsieur Abdoulaye ABOUBAKARY, Secrétaire d'Etat à l'Agriculture de la République du Cameroun, Président du Conseil, cette importante réunion a eu pour principal objet l'examen des textes relatifs aux réformes institutionnelle et organisationnelle du Groupe des écoles.

- Ont pris part à cette réunion les 14 Etats membres représentés soit par leurs ministres, soit par des chefs de délégation ou des représentants nationaux des écoles.
- Ont également participé les partenaires suivants : la France, l'Agence Universitaire de la Francophonie, l'UEMOA et le secteur privé.
- Enfin, a assisté à la réunion avec voie consultative la Direction générale des écoles et les représentants des composantes institutionnelles des écoles.

Précédé de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 26 avril 2004, le Conseil des Ministres s'est déroulé selon le programme ci-après :

1. Séance inaugurale
2. Travaux proprement dits du Conseil des Ministres

1) Séance inaugurale

- Elle a été ponctuée des discours d'ouverture du Président du Conseil des Ministres, Son Excellence Monsieur Abdoulaye ABOUBAKARY, Secrétaire d'Etat à l'Agriculture de la République du Cameroun et des

messages des partenaires financiers du Groupe, à savoir : la France, l'Agence Universitaire de la Francophonie, l'UEMOA et le secteur privé.

Il résulte de ces messages les idées forces telles que ci-après :

- au niveau des Etats membres
 - o réaffirmation de leur adhésion et de leur engagement politique à poursuivre les missions de formation et d'appui au développement du Groupe des écoles
 - o poursuite de la participation des partenaires et leur élargissement à d'autres acteurs.

- au niveau des partenaires
 - o réaffirmation de leur soutien aux efforts des Etats membres pour le fonctionnement, la promotion et le développement du Groupe

Les discours d'ouverture et les différents messages sont joints au présent rapport.

2) Des travaux du Conseil des Ministres

Les travaux du Conseil des Ministres se sont déroulés dans un esprit empreint de cordialité, de compréhension mutuelle et de solidarité africaine.

Suite aux débats fructueux en plénière et à huis clos, les résolutions et décisions suivantes ont été adoptées :

2.1. Résolutions

2.1.1. Réformes institutionnelle et organisationnelle

- Le Conseil des Ministres, en vue d'une amplification des organes de conception, d'orientation et de contrôle du Groupe, décide une modification des textes dans le sens de la suppression du conseil d'orientation et de la création d'un Conseil d'Administration, composé des ministres de tutelle des Etats-membres, en lieu et place du Conseil

des Ministres. Les réunions de ce Conseil d'Administration seront précédées d'une réunion du comité d'experts.

- Il préconise l'accueil du secteur privé, de l'UEMOA et de la CEMAC dans ce Conseil d'Administration.
- Le Conseil des Ministres invite les partenaires au développement du Groupe à continuer leur engagement et les assure que les réformes seront adoptées dans un souci de gestion efficiente de l'ensemble des activités du Groupe des Ecoles inter-Etats EIER-ETSHER.
- Le Conseil des Ministres décide de la diversification des sources de financement par une politique d'ouverture vers de nouveaux partenaires.
- Le Conseil des Ministres décide de la suppression du conseil d'orientation proposé parmi les organes du Groupe.
- Le Conseil des Ministres décide de la tenue d'une réunion extraordinaire du Conseil des Ministres, au premier trimestre de l'année 2005 à Ouagadougou pour adoption des nouveaux textes.
- Il invite le Président du Conseil des Ministres à recevoir les deux candidats au poste de Directeur général du Groupe des écoles pour un entretien dans un délai raisonnable.
- Il invite les pays ayant des arriérés à un apurement dans les meilleurs délais.
- Il reconduit le Président et le Vice-président pour un nouveau mandat de 3 ans.
- Il décide également de l'ouverture des formations à d'autres Etats et aux particuliers sur statut privé.
- Enfin, il invite la Direction générale du Groupe des écoles à proposer pour la prochaine session extraordinaire les modalités pratiques de mise en application de cette ouverture.

Fait à Douala, le 27 avril 2004

RESOLUTIONS
DECISIONS
MOTIONS

RESOLUTIONS

Les Ministres ont réaffirmé le soutien sans faille des Etats à la réforme entreprise par le Groupe des Ecoles. Ils félicitent tout particulièrement Monsieur Philippe Mangé et toute l'équipe de direction pour le travail accompli et affirment leur soutien indéfectible au Groupe comme instrument d'intégration et de solidarité africaine.

Ils remercient les partenaires du Groupe que sont : la France, le Danemark, la Suisse, l'Agence Universitaire de la Francophonie, l'Allemagne, la FAO, l'UEMOA et le Canada qui allouent de gros moyens humains et financiers pour le fonctionnement de l'institution.

Les ministres décident que les sources de financement du Groupe sont à diversifier. Ils recommandent d'envisager de nouveaux mécanismes de financement. Le Président du Conseil des Ministres et les partenaires au développement doivent mener une réflexion afin de favoriser le développement des Ecoles.

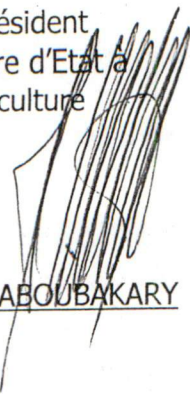
Au niveau des organes de conception, d'orientation et de contrôle du Groupe, ils décident une modification des textes dans le sens de la suppression du conseil d'orientation et de la création d'un Conseil d'Administration en lieu et place du Conseil des ministres composé des ministres de tutelle des Etats membres. Les réunions de ce Conseil d'Administration étant précédées d'une réunion du comité d'experts. Ils apprécient l'accueil du secteur privé, de l'UEMOA et de la CEMAC dans le Conseil d'Administration des deux Ecoles, qui se réunirait tous les ans.

Ils félicitent le Président du Conseil des Ministres et reconduisent son mandat pour une durée de 3 ans.

Ils décident de la tenue d'une réunion extraordinaire du Conseil des Ministres au premier trimestre de l'année 2005 à Ouagadougou pour l'adoption des nouveaux textes.

Pour la nomination du nouveau Directeur général, les Ministres demandent que le Président du Conseil des Ministres reçoivent les deux candidats pour un entretien dans un délai raisonnable.

CAMEROUN
Le Président
Secrétaire d'Etat à
l'Agriculture


Abdoulaye ABOUBAKARY

MAURITANIE
Pour la Vice-présidence
Le Secrétaire Général
du Ministère de l'Hydraulique et
de l'Energie


Dr Sidi Mohamed Ould Moine

BENIN
Le Ministre de l'Enseignement
Supérieur et de la Recherche
Scientifique


Pr Kémoko Osséni BAGNAN

CENTRAFRIQUE
Le Ministre de la
Modernisation et du
Développement de
l'Agriculture


Daniel Eméry DEDE

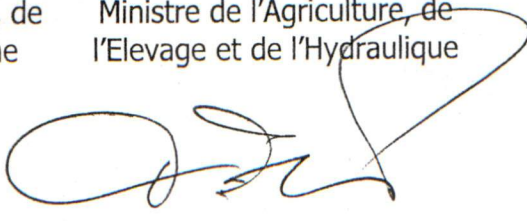
GABON
Le Ministre de l'Enseignement
Supérieur, de la Recherche et
de l'Innovation Technologique


V. MOULENGUI BUOUKOSSOU

TOGO
Le Conseiller Technique du
Ministre de l'Agriculture, de
l'Elevage et de la Pêche


Kodjovi AMEGADJEN

SENEGAL
Le Directeur de Cabinet du
Ministre de l'Agriculture, de
l'Elevage et de l'Hydraulique


Oumar TOP

BURKINA FASO
Le Secrétaire Général du
Ministère de l'Agriculture,
de l'Hydraulique et des
Ressources Halieutiques


Ibrahima KABORE

COTE D'IVOIRE
La Directrice des
Enseignements Supérieurs au
Ministère de l'Enseignement
Supérieur


Denise HOUPHOUET-BOIGNY

CONGO
Le Directeur des Bourses et des
Œuvres Universitaires
Représentant des écoles inter-
Etats


Corentin GASSAI

GUINEE
Pour le Ministre de
l'Enseignement Supérieur et
de la Recherche Scientifique




Dr Ibrahima Morjah CONTE
Le Directeur National
de l'Enseignement Supérieur

NIGER
Pour le Ministre
du Développement Agricole



Amadou MOUNKAILA
Le Directeur National
des Aménagements et
Equipements Ruraux
Agricoles

MALI
Pour le Ministre
de l'Education Nationale



Koïba TANGARA
Le Directeur National
de l'Enseignement Supérieur et
de la Recherche Scientifique

Résolution N° 1/EIER-ETSHER/2004

Relative aux réformes organisationnelle et institutionnelle

Considérant les textes organisant le fonctionnement des Ecoles,

Considérant la volonté politique des Etats membres d'engager une meilleure répartition des charges,

Le Conseil des Ministres, en vue d'une amplification des organes de conception, d'orientation et de contrôle du Groupe, décide une modification des textes dans le sens de la suppression du Conseil d'Orientation et de la création d'un Conseil d'Administration, composé des ministres de tutelle des Etats membres, en lieu et place du Conseil des Ministres. Les réunions de ce Conseil d'Administration seront précédées d'une réunion du comité d'experts,

Il préconise l'accueil du secteur privé, de l'UEMOA et de la CEMAC dans ce Conseil d'Administration,

Le Conseil des Ministres invite les partenaires au développement du Groupe à continuer leur engagement et les assure que les réformes seront adoptées dans un souci de gestion efficiente de l'ensemble des activités du Groupe des Ecoles inter-Etats EIER-ETSHER.

Fait à Douala, le 27 avril 2004

Pour le Conseil des Ministres
Le Président



Abdoulayé ABOUBAKARY
Secrétaire d'Etat à l'Agriculture
de la République du CAMEROUN

DECISION N°...1.../CM/GROUPE EIER-ETSHER/2004

Relative à l'affectation d'un montant de 5 % des contributions versées par les Etats membres

Vu les résolutions prises lors du Conseil des Ministres du 27 avril 2004 à Douala Cameroun

Vu le textes organisant le fonctionnement des Ecoles

Vu la volonté politique que les Etats membres d'engager une meilleure répartition des charges

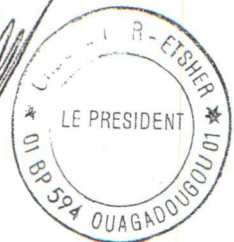
Vu les résolutions prises, les Conseil des Ministres du Groupe des Ecoles EIER-ETSHER réunis en conseil.

Décide du versement d'une commission de 5 % sur les contributions versées par les Etats aux Ministres de tutelle concernés.

Décide que cette mesure prend effet rétroactivement au 31 janvier 2001.

Fait à Douala le 27 avril 2004

P. le Conseil des Ministres
Le Président



Abdoulaye ABOUBAKARY
Secrétaire d'Etat à l'Agriculture
de la République du Cameroun

DECISION N°2/EIER-ETSHER/2004

Relative à la nomination d'enseignants aux grades du Groupe EIER-ETSHER pour compter du 1^{er} janvier 2004

Le Conseil d'Administration du Groupe des Ecoles EIER-ETSHER, réuni en session ordinaire le 26 avril 2004 à Douala,

Considérant la nécessité d'organiser et de hiérarchiser le corps enseignant du Groupe des Ecoles EIER-ETSHER, et en application des statuts des enseignants,

Décide :

Les enseignants dont les noms suivent sont nommés aux grades ci-après :

- Grade de Maître-Assistant

Hippolyte FREITAS	Génie civil
Ould Mohamed TALEB	Electrotechnique
Frédéric TRAORE	Economie-gestion
Joseph WETHE	Assainissement
Denis ZOUNGRANA	Approvisionnement en eau

- Grade de Maître de conférence

Hamma YACOUBA	Hydraulique agricole
Samuel YONKEU	Environnement

- Grade de professeur titulaire

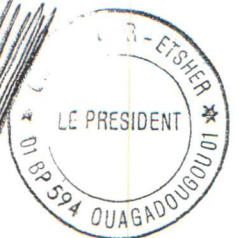
Amadou Hama MAIGA	Hydraulique urbaine
Eric Seydou TRAORE	Mathématique et informatique appliquée

Ces nominations sont sans incidence financière directe.

Fait à Douala, le 26 avril 2004

Pour le Conseil d'Administration
Le Président

Abdoulaye ABQUBAKARY
Secrétaire d'Etat à l'Agriculture
de la République du Cameroun



**MOTION DE REMERCIEMENTS AU
PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE DU CAMEROUN,
SON EXCELLENCE PAUL BIYA**

Nous Ministres et Chefs de délégations des Etats membres du Groupe des Ecoles EIER-ETSHER réunis en Conseil des Ministres le 27 avril 2004 à Douala, République du Cameroun,

Exprimons, à Son Excellence Paul BIYA, Président de la République du Cameroun, notre profonde gratitude pour avoir autorisé et soutenu la tenue du Conseil des Ministres,

Lui adressons nos remerciements pour la chaleur de l'accueil réservé à toutes les délégations et pour toutes les marques d'attention dont elles ont fait l'objet.

Fait à Douala, le 27 avril 2004

Pour les Conseils
Le Président

Abdoulaye ABOUBAKARY
Secrétaire d'Etat à l'Agriculture
de la République du CAMEROUN



MOTION DE REMERCIEMENTS A LA FRANCE

Nous, Ministres et chefs de délégation des Etats membres du Groupe des Ecoles Inter Etats EIER-ETSHER, réunis en Conseil des Ministres le 27 avril 2004 à Douala, République du Cameroun,

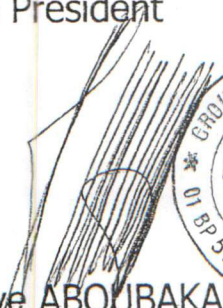
Etant donné le rôle majeur qui est celui de la République Française, partenaire privilégié des Etats membres du Groupe,

Conscients de l'intérêt qu'elle porte au Groupe, dans l'application des termes de référence des coopérations nord-sud et franco-africaine :

- félicitons et remercions la République Française, son Président, Son Excellence Monsieur Jacques CHIRAC, le gouvernement et le peuple français des efforts louables entrepris.
- souhaitons le maintien et le renforcement de cette coopération dans l'intérêt des peuples africains, amis de la France.

Fait à Douala, le 27 avril 2004

Pour le Conseil des Ministres
Le Président


Abdoulaye ABOUBAKARY
Secrétaire d'Etat à l'Agriculture
de la République du Cameroun



MOTION DE REMERCIEMENTS
A MESSIEURS PHILIPPE MANGE, DIRECTEUR GENERAL,
FRANCOIS BLANCHET, DIRECTEUR DE LA CFPI,
DANIEL DUBOIS, DIRECTEUR DU CEFOC
ET JACQUES ANDRE MUHET, DIRECTEUR ADMINISTRATIF ET FINANCIER
DU GROUPE EIER-ETSHER

Nous, Ministres et Chefs de délégation des Etats membres du Groupe des Ecoles Inter-Etats, réunis en Conseil des Ministres le 27 avril 2004 à Douala, République du Cameroun,

Prenant en compte, l'œuvre entreprise par Monsieur Philippe MANGE en six ans d'exercice à la tête du Groupe,

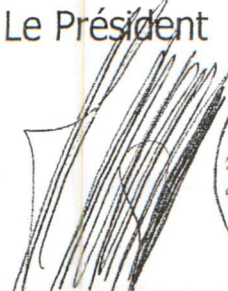
Eu égard aux résultats éloquents obtenus par des efforts constants consentis sous sa houlette, dans un contexte particulièrement difficile,

Lui adressons, nos sincères félicitations et lui exprimons notre reconnaissance pour les résultats remarquables obtenus.

Nous associons également à la motion de remerciements Messieurs François BLANCHET, Directeur de la CFPI, Daniel DUBOIS, Directeur du CEFOC et Jacques André MUHET, Directeur Administratif et Financier, dont les départs sont proches.

Fait à Douala, le 27 avril 2004

Pour le Conseil des Ministres
Le Président


Abdoulaye ABOUBAKARY
Secrétaire d'Etat à l'Agriculture
de la République du Cameroun



**MOTION DE REMERCIEMENTS
A MONSIEUR LE PRESIDENT DU CONSEIL
DES MINISTRES DU GROUPE EIER-ETSHER**

Les Conseils d'Administration et des Ministres, réunis en session ordinaire les 26 et 27 avril 2004 à Douala, République du Cameroun,

Considérant les efforts entrepris pour la résolution des problèmes desdites Ecoles,

Vu les résultats éloquents obtenus durant ces trois dernières années dans un contexte particulièrement difficile,

Expriment à Monsieur Abdoulaye ABOUBAKARY, Président des Conseils d'Administration et des Ministres, leurs vifs remerciements pour l'excellent travail accompli.

Douala, le 27 avril 2004

Les participants